

Une autre vie s'invente ici

INITIATIVES

en faveur de la biodiversité forestière



RECUEIL

DÉCEMBRE 2025





Jacques Charron

Président de la commission forêt de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

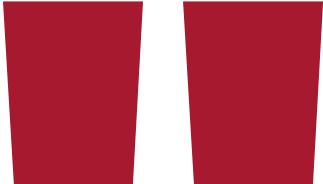
éditorial

La forêt occupe une place de premier plan dans les Parcs naturels régionaux. Par son étendue d'abord, avec un taux de boisement de 45 %, supérieur à la moyenne nationale, mais surtout par les enjeux écologiques, économiques et sociaux qu'elle concentre. Ainsi, nos territoires offrent un terrain privilégié pour expérimenter des formes de gestion plus attentives à la diversité des fonctions forestières.

Les Parcs naturels régionaux défendent une approche durable de la gestion forestière, cherchant à concilier production de bois de haute qualité, retombées économiques locales et préservation d'un haut niveau de naturalité. Leur action s'appuie sur la coopération, le dialogue et l'engagement partagé avec les acteurs locaux.

À travers ce recueil, nous souhaitons mettre en lumière une diversité d'initiatives portées sur le terrain, souvent en territoires de Parcs naturels régionaux, et qui contribuent à mieux intégrer la biodiversité dans les pratiques forestières. Ce panorama présente des expériences concrètes, ancrées dans la réalité des territoires. Sans chercher l'exhaustivité, ni l'uniformité, les projets présentés témoignent de la richesse des approches et de la créativité des acteurs impliqués.

Dans un contexte de forte érosion de la biodiversité, ces initiatives ouvrent des pistes. Elles rappellent que d'autres façons de faire sont possibles, et qu'elles existent déjà. Nous espérons qu'elles sauront nourrir la réflexion, susciter l'échange et inspirer l'action sur vos territoires.



préambule

Le présent recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité forestière a été élaboré dans le cadre de l'action *Capitalisation, élaboration et diffusion de ressources en faveur de la préservation de la biodiversité forestière*, portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) au sein du projet LIFE BIODIV'FRANCE. Ce projet a pour vocation d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB 2030), en mobilisant de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise, au sein de structures nationales et régionales œuvrant en faveur de la biodiversité en France. Le projet, co-financé par l'Union Européenne, est coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB) et porté par un consortium de 30 participants.

L'action conduite par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France s'inscrit dans le volet thématique d'accompagnement des filières, notamment aux côtés de deux autres actions forestières : *Préconisations de gestion des habitats forestiers d'intérêt communautaire en sylviculture adaptative*, portée par le Centre national de la propriété forestière (CNPF), et *Structuration des paiements pour services écosystémiques biodiversité en forêt*, portée par le World Wildlife Fund (WWF). Ensemble, ces actions cherchent à renforcer les connaissances, les outils et les pratiques favorables à la biodiversité dans les forêts françaises.

Le recueil d'initiatives en faveur de la biodiversité forestière a été conçu pour mettre en lumière des initiatives locales, qui, chacune à leur manière, contribuent à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

La première partie du recueil s'ouvre sur des initiatives visant à améliorer et diffuser la connaissance sur la biodiversité forestière. Il s'agit d'observer comment les porteurs d'initiatives sensibilisent et forment différents publics, mais aussi comment ils produisent des données naturalistes, à travers des diagnostics locaux ou des dispositifs territoriaux de porter à connaissance. Cette production de connaissance s'appuie souvent sur des outils permettant de caractériser les peuplements forestiers et leur potentiel d'accueil de biodiversité.

Dans une deuxième partie, le recueil illustre la façon dont l'amélioration des connaissances terrain permet la mise en œuvre concrète de pratiques de gestion favorables à la biodiversité forestière : mélange d'essences et de strates, conservation des arbres habitats et du bois mort, préservation des sols forestiers, équilibre entre forêts et ongulés, gestion et restauration des milieux associés, ou encore libre évolution.

La dernière partie du recueil s'intéresse aux outils mobilisés pour soutenir et pérenniser des initiatives favorables à la biodiversité forestière : outils juridiques tels que les Obligations Réelles Environnementales ou l'acquisition foncière, ou encore outils financiers, dont des dispositifs de Paiements pour Services Écosystémiques.

À l'origine du recueil, un vaste travail de recensement a été mené auprès d'une diversité d'acteurs forestiers hexagonaux afin d'identifier les initiatives mises en œuvre sur le terrain pour préserver la biodiversité forestière. Cette collecte d'informations s'est appuyée sur des questionnaires, des entretiens et un complément bibliographique, sans prétendre à l'exhaustivité.

Au total, environ 130 initiatives ont été recensées. Une première lecture a rapidement fait émerger plusieurs tendances quant aux thématiques privilégiées par les porteurs de projets. Les actions liées à la trame de vieux bois (maintien du bois mort, arbres habitats, îlots de sénescence, libre évolution) sont tout particulièrement représentées, tout comme celles intégrant des pratiques de sylviculture à couvert continu. À l'inverse, certaines thématiques sont peu ou pas représentées, notamment la gestion de l'équilibre forêt–ongulés ou la préservation des sols forestiers. Les initiatives recensées se caractérisent également par une grande diversité de formats, sans qu'aucun ne domine réellement : diffusion de connaissances, dispositifs d'aides financières, maîtrise foncière, temps d'ingénierie ou d'animation, formations, réalisation de guides techniques, réalisation d'inventaires ou diagnostics.

Une première classification des initiatives a ensuite permis d'identifier plusieurs grandes thématiques d'action, qui constituent aujourd'hui l'ossature du recueil. Ces thématiques ont été organisées de manière à offrir un chemin de lecture cohérent, allant de la connaissance à la mise en œuvre opérationnelle. La sélection finale des 35 initiatives vise ainsi à restituer synthétiquement la richesse du recensement tout en garantissant une diversité de porteurs de projets et de contextes géographiques.

Une autre vie s'invente ici

carte

• Cliquez sur un numéro pour être renvoyé vers l'initiative correspondante

• Sur chaque page initiative, cliquez sur l'icône pour revenir à la carte

59 Parcs naturels régionaux en France



Parcs
naturels
régionaux
de France

sommaire

éditorial	3
préambule	4
carte	6
sommaire	7
remerciements	70

Partie 1

AMÉLIORER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Exemples de formations "biodiversité" déployées sur les territoires	10
Exemples de diagnostics territoriaux pour le porter à connaissance biodiversité	14
Exemple d'outils de caractérisation du potentiel d'accueil de la biodiversité	18
Exemples de diagnostics accompagnés préalablement à des actions de gestion sylvicole	22

Partie 2

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES DE GESTION FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Exemples d'initiatives en faveur du mélange d'essences, de la sylviculture à couvert continu et de la stratification	28
Exemples d'initiatives en faveur du maintien d'arbres habitats et du bois mort	34
Exemples d'initiatives sur l'équilibre forêt-ongulés	36
Exemples d'initiatives en faveur de la préservation des sols forestiers	40
Exemples d'initiatives sur la gestion et la restauration des milieux associés	44
Exemples d'initiatives sur les lisières forestières	48
Exemples d'initiatives de libre évolution	50

Partie 3

SOUTENIR ET PÉRENNISER LES INITIATIVES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

Exemples d'initiatives d'Obligations Réelles Environnementales	56
Exemples d'initiatives d'acquisition foncière	60
Exemples de financement	64

PARTIE 1

Améliorer et diffuser la connaissance sur la biodiversité forestière

Dans cette partie :

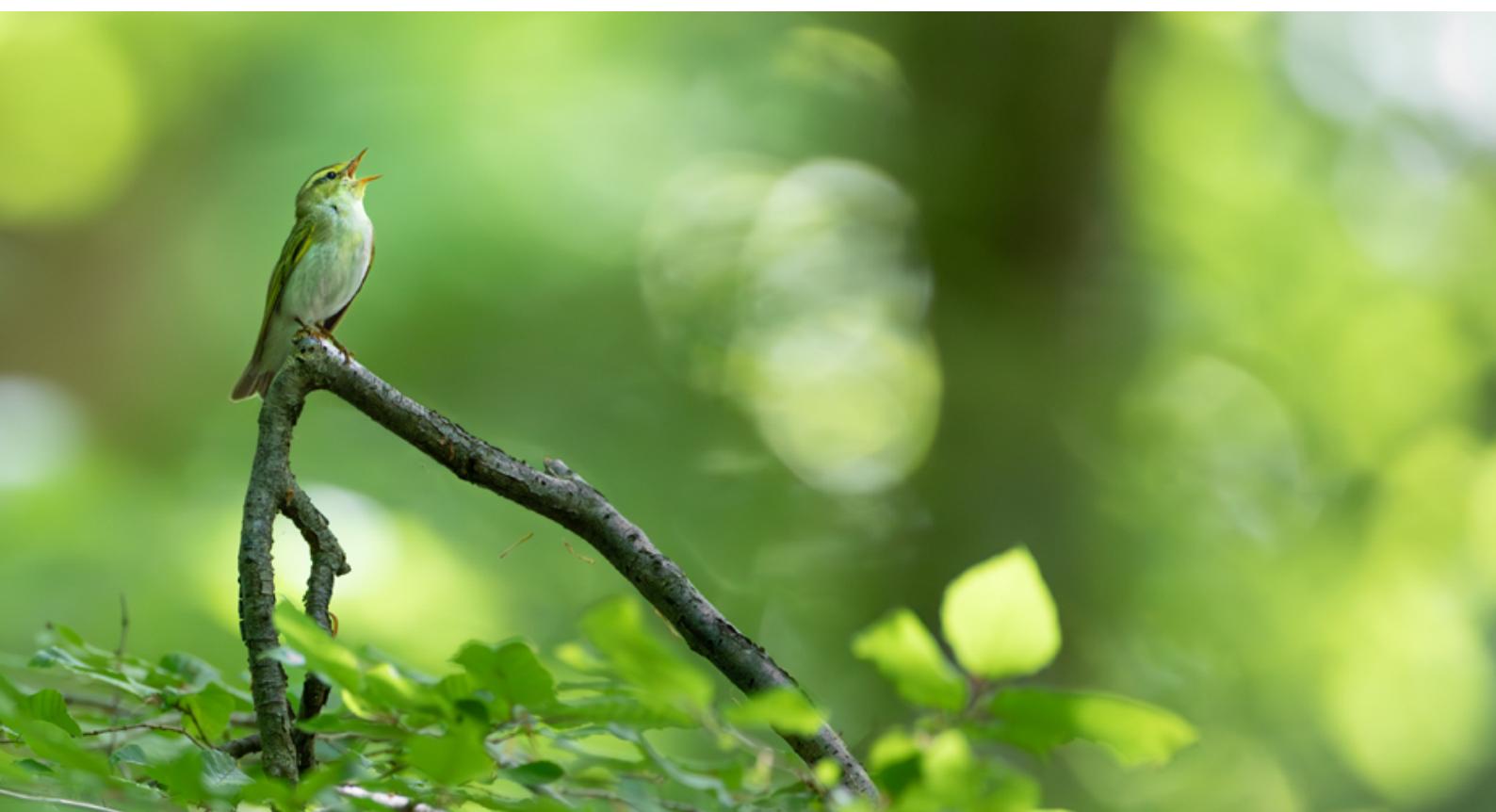
Exemples de formations “biodiversité” déployées sur les territoires

Exemples d’outils de caractérisation du potentiel d’accueil de la biodiversité

Exemples de diagnostics territoriaux pour le porter à connaissance biodiversité

Exemples de diagnostics accompagnés préalablement à des actions de gestion sylvicole





© Eric PENET

EXEMPLES DE formations “biodiversité” déployées sur les territoires

Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière repose en grande partie sur la montée en compétences des acteurs de terrain. Qu'il s'agisse de sylviculteurs ou de propriétaires forestiers, des formations spécifiques permettent de mieux comprendre les dynamiques écologiques des milieux boisés et d'adopter des pratiques plus attentives à la biodiversité.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Acquisition de nouvelles grilles de lecture pour mieux évaluer la valeur écologique de sa forêt.
- Identification et compréhension des leviers concrets pour favoriser la biodiversité.

Coût : €

- Temps personnel à consacrer à la formation.
- Faible coût ou gratuité.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Favorise l'émergence d'actions concrètes en faveur de la biodiversité à l'échelle locale.
- Renforce la sensibilisation et la coordination entre les acteurs forestiers du territoire.

Coût : €€

- Mobilisation de moyens humains pour l'organisation et l'animation des formations.
- Éventuelle prise en charge des coûts de formation (subventions Région, Département).

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Les formations du CNPF](#) > [Les formations de RNF](#)

Initiative formation

Apprendre à désigner les bois à couper et à conserver au marteloscope biodiversité de Faverges-Seythenex



Territoire

Forêt privée, commune de Faverges-Seythenex (Haute-Savoie), Parc naturel régional du Massif des Bauges

Partenaires

Centre national de la propriété forestière (CNPF), Union des Forestiers Privés du 74, Parc naturel régional du Massif des Bauges

Durée de l'initiative

En cours - débutée en 2016

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers privés

Dans le cadre d'un programme du Parc naturel régional du Massif des Bauges visant à valoriser la ressource forestière tout en préservant la biodiversité, un **marteloscope « biodiversité »** a été installé sur une hêtraie-sapinière privée de 0,56 ha à Faverges, surface volontairement réduite pour faciliter l'observation biodiversité pendant l'exercice de martelage, opération visant l'identification et le marquage des arbres à couper. Ce choix d'installation en forêt privée vise à **mieux impliquer les propriétaires privés**, localement moins équipés que les forêts publiques en marteloscopes, en collaboration avec l'Union des forestiers privés du 74. L'exercice permet de consulter les données sylvicoles de la forêt puis de simuler le martelage. Les consignes de martelage intègrent des **critères favorables à la biodiversité**, en particulier dans le choix des arbres à préserver et l'identification des



© PNRMB

dendromicrohabitats. Chaque arbre se voit attribuer une note écologique, fondée sur la présence de dendromicrohabitats plus ou moins favorables à différents groupes d'espèces. Si un arbre à forte valeur écologique est supprimé lors du martelage fictif, un message d'alerte s'affiche immédiatement. L'exercice est encadré par une **animation technique** qui accompagne les participants dans la compréhension des notions abordées et les guide dans leurs décisions de martelage. À l'issue de la simulation de martelage, l'application permet d'évaluer en temps réel les **impacts écologiques et économiques** des choix effectués. Depuis sa création en 2016, le dispositif a permis de former de nombreux propriétaires forestiers privés, des élèves en formation forestière et des élus.

Plus d'informations

[Mise en place d'un marteloscope "biodiversité"](#)

Initiative formation



Former les professionnels forestiers à la trame de vieux bois - l'îloscope de Maubert

Territoire

Forêt domaniale des Gorges de la Rhue (Cantal), Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Partenaires

Office national des forêts (ONF), Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Durée de l'initiative

En cours - début des formations en 2022 (une session par an, 2 sessions en 2024)

Public cible

Personnel de l'ONF, gestionnaires forestiers privés, chargés de mission « forêt » des Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, réserves naturelles

Dans le cadre des contrats verts et bleus conclus avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF, en partenariat avec les acteurs locaux, pilote un projet visant à renforcer les continuités écologiques en milieu forestier, en particulier par l'amélioration de la mise en place concrète de la **trame de vieux bois**. Ce projet repose sur trois échelles complémentaires : les dendromicrohabitats, les arbres habitats et les **îlots en libre évolution**. Pour former les techniciens à la mise en place de ces îlots, un dispositif pédagogique appelé « **îloscope** » a été développé en forêt domaniale des Gorges de la Rhue. Cet outil permet aux participants d'apprendre à identifier, sélectionner et structurer un réseau d'îlots le plus efficacement possible d'un point de vue spatio-temporel au sein d'un massif forestier, en prenant en compte la diversité des enjeux patrimoniaux, dendro-biogéo-écologiques et



© Darnis T.

socio-économiques. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de **l'instruction biodiversité de l'ONF**, qui fixe notamment un objectif national minimal de 3 à 8 % de la surface des forêts domaniales désignés en îlots de vieux bois. Lors des sessions de formation, les participants travaillent en petits groupes pour repérer sur le terrain les zones les plus adaptées à l'implantation des îlots. Leurs choix sont ensuite analysés à l'aide d'un outil automatisé sous le logiciel R, permettant d'évaluer la prise en compte des **aspects économiques et écologiques**. Enfin, une carte finale de la trame écologique intra-forestière, intégrant les enjeux identifiés (biodiversité, coûts, pertes économiques, sécurité du public), est présentée à l'ensemble des participants et aux formateurs pour discussion. Depuis le lancement de l'initiative en 2022, plus de **80 personnes** ont été formées.

Plus d'informations

[Livre de formation îloscope de Maubert](#) • [Instruction biodiversité de l'ONF](#) • [Développement de la trame de vieux bois en forêts publiques - AURA](#)



© Christophe Grèze - CEN Auvergne

EXEMPLES DE diagnostics territoriaux pour le porter à connaissance biodiversité

Afin de prendre en compte la biodiversité présente dans une forêt ou sur une parcelle forestière, il est essentiel d'identifier les principaux enjeux écologiques qui y sont associés. Certaines structures accompagnent cette démarche en compilant des bases de données accessibles aux propriétaires et gestionnaires forestiers. Ces bases croisent des inventaires nationaux (Natura 2000, ZNIEFF) et des données naturalistes locales issues d'associations. Dans certains territoires, des études ou suivis plus poussés permettent de mieux connaître le patrimoine forestier : cartographie des forêts anciennes, repérage de forêts matures, suivis d'espèces sensibles, etc. Les propriétaires et gestionnaires peuvent se rapprocher de ces structures pour accéder aux informations et les intégrer dès la phase de réflexion de leurs choix de gestion.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Meilleure connaissance du patrimoine naturel de sa forêt.
- Accès à des aides financières conditionnées par l'intégration des données du porteur à connaissance dans les documents de gestion durable.

Coût : €

- Gratuit.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Prise en compte des enjeux connus à l'échelle du territoire ou de l'état et de la dynamique des compartiments de la biodiversité forestière.

Coût : €€€

- Coût de l'étude à l'échelle du territoire, maintenance d'une base de données ou d'un suivi et extraction pour porter à connaissance.

Financements possibles :

- Europe, Région, Département.

POUR ALLER PLUS LOIN : Structures à contacter : Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, sites Natura 2000, associations naturalistes locales.

Initiative diagnostic territoire

Identifier les forêts matures pour construire la trame de vieux bois dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Territoire

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Partenaires

Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Inter-Parcs du Massif central, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Conservatoire Botanique National du Massif central, Centre national de la propriété forestière, Office national des forêts

Durée de l'initiative

2023-2025 (élaboration des cartographies et du guide « Trame de vieux bois, chez moi ! »)

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers privés, Office national des forêts, communes forestières

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc se caractérise par une forte couverture forestière, représentant 67 % de son territoire, dont 73 % en propriété privée. Dans un contexte de rareté de forêts matures et d'espèces forestières spécialisées, le PNR a entrepris un travail de cartographie des forêts matures. Une forêt est dite « **mature** » lorsqu'elle présente des arbres de gros diamètre, vivants ou morts, au sol ou sur pied, ainsi qu'une densité élevée de dendromicrohabitats. Ces cartographies visent à sensibiliser les propriétaires à l'intérêt d'**intégrer leurs parcelles à la trame de vieux bois** (trame permettant de conserver les différents stades de développement des arbres jusqu'à leur mort naturelle et leur décomposition), notamment via la création **d'îlots de libre évolution**, le marquage **d'arbres habitats**, ou encore le maintien d'un **couvert continu** en zones de

Plus d'informations

[Guide Trame de vieux bois, chez moi !](#) ; [Guide Biodiversité dans la gestion forestière](#)



© C. Hautefeuille - PNRHL

production. L'identification des forêts matures s'appuie sur des données LIDAR acquises en 2021, calibrées localement en 2024 grâce à 150 placettes d'observation. Ce travail de cartographie est complété par une démarche de **sensibilisation des propriétaires et gestionnaires**, notamment à travers le guide pratique « Trame de vieux bois, chez moi ! » qui détaille les pratiques sylvicoles pertinentes pour faire vieillir sa forêt. Afin de construire une trame de vieux bois cohérente et fonctionnelle, le Parc entend poursuivre cette dynamique de sensibilisation en ciblant les propriétaires dont les forêts sont dans la trame de vieux bois, tout en continuant à améliorer la connaissance des écosystèmes de forêts matures.

Améliorer la connaissance des forêts matures pour les préserver dans des Parcs naturels régionaux de montagne

Territoire

Parcs naturels régionaux (PNR) du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon

Partenaires

PNR du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon, Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Méditerranéen, bureau d'études Terroïko, ONF, CNPF, INRAE, Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc, Université de Picardie (laboratoire EDYSAN) / financeurs : Europe, État, Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud

Durée de l'initiative

2021-2023

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers privés, ONF, PNR

Le projet POIA (Programme Opérationnel Inter Alpes) intitulé « Trame de forêt mature » est porté par cinq Parcs naturels régionaux (PNR) des Préalpes. Il porte sur l'identification, l'étude et la préservation des forêts matures, habitats clés pour la biodiversité. Les objectifs sont de **localiser ces forêts, étudier les espèces associées, évaluer leur connectivité** pour les déplacements de la faune, et enfin **recenser les actions favorables à leur conservation**. La première phase du projet a consisté à cartographier le degré de maturité des forêts à partir d'un modèle de prédiction développé par l'INRAE, reposant sur des données LIDAR disponibles pour certains PNR. Les résultats ont été confrontés au terrain lors d'ateliers avec gestionnaires forestiers et associations locales. Le modèle s'est avéré **fiable pour les hêtraies-sapinières**, mais moins performant pour d'autres peuplements, faute de données



© L. Belmont - PNRC

de calibration suffisantes. Dans un second temps, le projet a exploré les liens entre certaines espèces indicatrices et la maturité forestière. Côté faune, les résultats sont restés limités en raison de biais d'observation. En revanche, des **bryophytes indicatrices de forêts matures** ont été identifiées dans les PNR du Massif des Bauges et du Verdon. Une analyse de la connectivité des forêts matures a ensuite permis d'évaluer leur capacité à permettre le déplacement des espèces forestières et l'accomplissement de leur cycle de vie. Des cartes ont été produites pour identifier les réservoirs à préserver et les obstacles à la continuité écologique. Enfin, des pistes d'action ont été définies collectivement autour de trois priorités : augmenter la surface des forêts matures, mieux faire connaître leurs enjeux, et accompagner les gestionnaires dans des pratiques favorables à la biodiversité.

Plus d'informations

[Synthèse de l'étude](#) ; [Accès aux livrables du POIA Trame de forêt mature](#)

Initiative diagnostic territoire

Impliquer l'ensemble de la filière forêt-bois pour coconstruire une gestion adaptée aux lagunes dans les Landes de Gascogne

Territoire

Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Partenaires

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, Alliance Forêts Bois, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Parc naturel régional du Médoc, Office national des forêts, Centre national de la propriété forestière, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Aquitaine, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, département des Landes et de la Gironde, région Nouvelle-Aquitaine

Durée de l'initiative : 2021-2023

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, communes forestières, entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers

La préservation des lagunes du PNR des Landes de Gascogne constitue un enjeu majeur pour le territoire. Ces zones humides riches en biodiversité ont été **fortement dégradées**, en particulier par l'assainissement du territoire lié au développement de la sylviculture, l'aménagement de fossés et l'agriculture intensive. Face aux attentes sociétales croissantes, la filière forêt-bois des Landes de Gascogne cherche à faire évoluer ses pratiques en faveur de la biodiversité, avec la **préservation des lagunes** comme axe d'action prioritaire. En 2020, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, représentant près de 6 000 propriétaires, initie une étude partenariale sur le sujet. Elle réunit acteurs forestiers, collectivités, institutions publiques, chercheurs, naturalistes et l'entreprise Alliance Forêts Bois pour coconstruire des solutions adaptées. En croisant les constats de terrain avec les contraintes de



© PNRLG

gestion forestière, des pistes concrètes de préservation sont définies et rassemblées dans un **guide pratique**, à destination de l'ensemble de la chaîne forestière. Ce guide sert de support aux animations de terrain auprès des propriétaires et aux formations des agents d'Alliance Forêts Bois. Entre 2022 et 2023, près de 100 techniciens ont été formés, plusieurs milliers d'exemplaires du guide diffusés, et plus de 100 propriétaires sensibilisés. La qualité du travail engagé ouvre la voie à une reconnaissance officielle, avec une possible intégration du guide comme référence de gestion durable dans le cadre de la **certification PEFC**. Pour prolonger cette dynamique, les partenaires souhaitent désormais évaluer concrètement les **effets des préconisations sur la biodiversité sur le terrain**, et en mesurer les implications économiques, afin de mieux accompagner leur déploiement à grande échelle.

Plus d'informations

[Guide Adaptation de la gestion forestière autour des lagunes](#)

EXEMPLE

d'outils de caractérisation du potentiel d'accueil de la biodiversité

Lorsque les données naturalistes font défaut ou sont limitées, il est néanmoins possible d'appréhender les enjeux écologiques des milieux forestiers, dont la biodiversité, à l'aide d'outils d'évaluation simples mais efficaces. Ces outils, conçus pour fournir une lecture indirecte de la richesse écologique d'un peuplement forestier, sont aujourd'hui largement utilisés par les professionnels du secteur forestier. Ils permettent de suivre l'évolution des peuplements, de repérer certains indicateurs de naturalité, d'estimer le potentiel d'accueil du milieu pour diverses espèces et de guider les choix de gestion en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, certains de ces outils peuvent aussi être mobilisés par des propriétaires forestiers non spécialistes, à condition qu'ils bénéficient d'une formation adaptée à leur usage.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Meilleure connaissance du patrimoine naturel de sa forêt.
- Accès à des aides financières conditionnées par l'emploi de certains outils.

Coût : €€

- Temps personnel à investir ou recours à une prestation.

Financements possibles :

- Région, Sylv'ACCTES, Nature Impact.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : **

- Intégration de critères écologiques dans la gestion forestière à l'échelle territoriale, notamment dans les documents de gestion durable.

Coût : Variable

- Dépendant de l'intégration au sein des projets locaux : certains territoires peuvent financer ces diagnostics ou les exiger comme condition à l'attribution d'aides à la gestion forestière.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Indice de Biodiversité Potentielle \(IBP\)](#) > [Indice de Naturalité \(IN\)](#) > [Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves \(IBC Ripisylves\)](#) > [Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières \(PSDRF\)](#)

Initiative outils

Diagnostics environnementaux : un mixte entre les méthodes Biofil, IBP et les données biodiversité territorialisées

Territoire

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Partenaires

Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Centre national de la propriété forestière Occitanie, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire d'espaces naturels

Durée de l'initiative :

En cours – débutée en 2021

Public cible

Propriétaires forestiers

Dans le cadre de la **Charte Forestière de Territoire**, le Parc propose, en partenariat avec des forestiers et des naturalistes, des **diagnostics environnementaux gratuits** pour les propriétaires forestiers volontaires. L'objectif est double : accompagner ceux qui souhaitent mieux intégrer le patrimoine naturel dans leur gestion, et favoriser les échanges entre professionnels de la forêt privée et naturalistes afin d'élaborer un diagnostic croisant plusieurs regards. Celui-ci repose sur la combinaison de deux méthodes. La première est l'**Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)**, un indicateur permettant d'évaluer le potentiel d'accueil d'un peuplement forestier pour la biodiversité, et d'identifier des points d'amélioration de ce potentiel d'accueil lors des interventions sylvicoles. L'IBP est complété par la **méthode BIOFIL**, développée dans le guide « La biodiversité



© C. Hautefeuille - PNRHL

dans la gestion forestière : comment mieux l'intégrer dans le Parc du Haut-Languedoc ». Ce guide, utilisable indépendamment du diagnostic, propose pour chaque enjeu des solutions évaluées selon leur coût et leur intérêt écologique. Chaque diagnostic est conduit en **binôme forestier–naturaliste** pour identifier les enjeux de biodiversité de la forêt et proposer des recommandations de gestion adaptées. Une restitution orale et écrite est ensuite faite au propriétaire et/ou au gestionnaire. Les enjeux et propositions retenues sont **intégrés dans le document de gestion durable** de la forêt. Depuis le lancement du dispositif, environ 450 ha ont été couverts par un diagnostic, pour 16 propriétaires privés.

Plus d'informations

[Fiche de présentation](#) ; [Guide biodiversité du PNRHL](#)

Initiative outils



Utilisation de l'Indice de Naturalité pour élaborer une trame d'îlots de sénescence en forêt privée

Territoire

Forêt de Combe Buisson, Le Noyer (Savoie), Parc naturel régional du Massif des Bauges

Partenaires

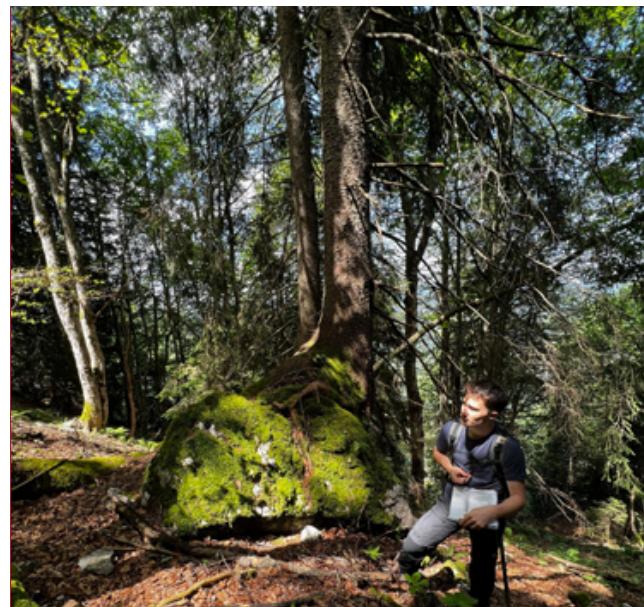
Groupement forestier Cerf Vert (propriétaire forestier), Inspiration Forêt (gestionnaire forestier), Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Durée de l'initiative

Juillet 2024 – mars 2025

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers privés



© Johann Housset

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Simple de Gestion volontaire de la forêt de Combe Buisson (19,84 hectares), le groupement forestier Cerf Vert, propriétaire de la parcelle, a souhaité approfondir sa démarche en réalisant un **diagnostic écologique** de la forêt. Cette initiative vise notamment à mettre en place une trame d'îlots de sénescence et d'arbres habitats, avec en perspective une éventuelle certification FSC. Pour répondre aux objectifs écologiques du projet, le gestionnaire forestier a proposé un diagnostic incluant des relevés de l'**Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)** et de l'**Indice de Naturalité (IN)**. L'Indice de Naturalité permet d'évaluer le degré de naturalité d'un peuplement forestier à partir de critères tels que la présence de bois mort, la diversité des essences, la structure forestière ou encore l'absence d'interventions humaines récentes. Dans ce contexte, l'IN a servi à **orienter**

la création des îlots de sénescence en identifiant les zones les plus matures, donc les plus adaptées à être laissées en libre évolution. L'IBP a été utilisé pour constituer la **trame des arbres habitats**, ces derniers ayant été repérés et marqués directement sur le terrain et au GPS, en précisant les dendromicrohabitats associés. Pour compléter, le gestionnaire a également sollicité le Parc naturel régional du Massif des Bauges afin de recueillir des données naturalistes issues du **porter à connaissance**. Ces éléments ont été intégrés au plan de gestion, qui recommande notamment la création de zones tampons sans exploitation autour des mares pour protéger les milieux humides, ainsi que la mise en œuvre d'une sylviculture mélangée à couvert continu, en complément des arbres habitats et des îlots de sénescence.

Plus d'informations

[Guide Évaluer la naturalité \(WWF\)](#)

Initiative outils

Utilisation de l'Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves pour l'aménagement forestier de la plaine de Mercier



📍 Territoire

Forêt intercommunale de la plaine de Mercier (Haute-Savoie)

👤 Partenaires

Communauté de communes des sources du lac d'Annecy - CCSLA (propriétaire forestier), Office national des forêts (ONF), communes de Giez et Faverges-Seythenex, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, Centre de formation aux métiers de la montagne de Thônes (CFMM de Thônes)

🕒 Durée de l'initiative

2021 (2 jours d'inventaires IBP et IBCR)

megaphone Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers

La forêt de la plaine de Mercier, incluant une zone de ripisylve, joue un rôle crucial pour **limiter le risque inondation et accueillir la biodiversité**. Elle a été acquise par la CCSLA suite à des mesures compensatoires ordonnées dans le cadre de travaux de renaturation des cours d'eau locaux. Pour préserver cette ripisylve, l'ONF a évalué les 12,47 hectares de forêt à l'aide de deux outils : l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) et l'**Indice de Biodiversité et de Connectivité des Ripisylves (IBCR)**. Ce dernier permet de diagnostiquer l'état écologique des ripisylves en mesurant leur capacité à accueillir la biodiversité et leur connectivité (longitudinale, transversale et paysagère), à partir d'observations de terrain. Dans cette forêt, le cours d'eau et sa ripisylve ont été divisés en cinq tronçons de 500 mètres répartis sur les deux rives, où des relevés ont été réalisés en collaboration



© Mireille SCHAEFFER - ONF

avec le CFMM de Thônes. Les résultats de l'IBCR se sont avérés faibles, en raison notamment de la faible maturité des peuplements forestiers, de la discontinuité de la couverture boisée, d'une forte présence d'espèces exotiques envahissantes et de l'artificialisation des berges. Pour y remédier, le **plan d'aménagement forestier** intègre plusieurs mesures : adoption d'une sylviculture mélangée à couvert continu afin de maintenir une diversité d'essences et limiter la lumière, freinant ainsi les invasives. En zones ouvertes, le développement du saule est encouragé notamment pour offrir un habitat au castor d'Europe. En complément, l'utilisation de l'IBP a permis d'identifier une zone propice à la mise en place d'un îlot de sénescence.

Plus d'informations

[Outils techniques \(IBC et guide\)](#)

EXEMPLES DE diagnostics accompagnés préalablement à des actions de gestion sylvicole

Les porter à connaissance peuvent être complétés par des visites de terrain, utiles pour affiner le diagnostic écologique à l'échelle d'une parcelle ou forêt. Ces interventions prennent tout leur sens lorsque les données du porter à connaissance sont partielles, obsolètes ou absentes. Dans ce cadre, les structures compétentes peuvent réaliser des diagnostics écologiques accompagnés, directement sur le terrain. Ces démarches sont particulièrement pertinentes avant la rédaction ou la révision d'un document de gestion durable, ou en amont de travaux forestiers. Elles permettent d'identifier, de façon non exhaustive, des éléments à forte valeur écologique et d'en tenir compte dans les choix de gestion. Ces visites favorisent aussi un échange direct entre le propriétaire ou gestionnaire forestier et les acteurs techniques ou naturalistes.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : ***

- Connaissance précise du patrimoine naturel de sa forêt, conseils de gestion sur-mesure.
- Accès à des aides financières conditionnées par l'intégration des données du porter à connaissance dans les documents de gestion durable.

Coût : €

- Gratuit.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : **

- Prise en compte locale des enjeux biodiversité connus à l'échelle du territoire.
- Amélioration de la connaissance locale des enjeux biodiversité.
- Création d'un partenariat avec le propriétaire / gestionnaire.

Coût : €€

- Visites terrain, mise en forme des données récoltées, sensibilisation du propriétaire/ gestionnaire.

Financements possibles :

- Europe, Région, Département.

POUR ALLER PLUS LOIN : Structures à contacter : CNPF, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, sites Natura 2000, associations naturalistes locales.

Initiative diagnostic parcelle forêt

Diagnostics écologiques et patrimoniaux préalables à l'élaboration des documents de gestion durable

Territoire

Parc national des Cévennes (systématique en zone cœur / sur demande en aire d'adhésion)

Partenaires

CNPF, ONF, propriétaires et gestionnaires privés, collectivités

Durée de l'initiative

En cours - débutée en 2010

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers privés, collectivités, ONF

Le Parc national des Cévennes est une aire protégée où les activités humaines, telles que la gestion forestière, doivent respecter la réglementation spécifique du cœur du Parc national et être compatibles avec les objectifs de protection définis par la Charte. **En amont de l'élaboration des documents de gestion durable** (plans simples de gestion en forêt privée, aménagements en forêt publique), les services du Parc national élaborent un **diagnostic écologique et patrimonial**. Ce travail est effectué de façon **systématique** pour les forêts situées dans le cœur du Parc national, et sur demande pour les forêts situées en aire d'adhésion. Ce document, transmis aux propriétaires et aux gestionnaires, présente les enjeux écologiques et patrimoniaux présents sur la forêt (issus de la consultation des bases de données et de visites de terrain), rappelle la réglementation en vigueur et formule des



Osmoderme sur l'Aigoual vers Rousses © MALAFOSSE Jean-Pierre - PNC

recommandations de gestion permettant de préserver les enjeux recensés. Ce document fait l'objet d'une **restitution** au propriétaire et au gestionnaire, et permet ainsi des échanges constructifs sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans la gestion forestière. En complément de cette démarche, le Parc national accompagne les propriétaires forestiers privés de forêts de moins de 20 hectares souhaitant réaliser un Plan Simple de Gestion (PSG) volontaire par l'**octroi de subventions** (de 420 € à 1 200 € par PSG, selon les modalités de rédaction). Ces aides sont **conditionnées** à la réalisation préalable et à la prise en compte de ce diagnostic écologique et patrimonial par le Parc national et à la prise en compte des recommandations qui y sont formulées.

Plus d'informations

[Site du Parc national des Cévennes : encourager une gestion durable des forêts](#)

10 Initiative diagnostic parcelle forêt

Inventaires naturalistes et préconisations de gestion en forêts privées et communales

Territoire

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

Partenaires

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN), Centre national de la propriété forestière (CNPF), propriétaires et gestionnaires forestiers, associations naturalistes, bureau d'études (Biotope)

Durée de l'initiative

2019-2021

Public cible

Propriétaires forestiers privés, collectivités

Dans le cadre du programme d'actions de la **Charte Forestière de Territoire** du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, l'un des enjeux prioritaires est le **renforcement des connaissances sur la biodiversité** en milieu forestier, en particulier dans les forêts privées et communales. L'objectif est d'inciter les propriétaires à intégrer plus pleinement les enjeux de biodiversité dans la gestion. Afin d'y répondre, une campagne d'inventaires naturalistes a été menée sur environ **3 500 hectares** de forêts privées et de forêts appartenant à des collectivités, hors site Natura 2000. A défaut de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire, les inventaires naturalistes ont été réalisés prioritairement sur les **secteurs à forts enjeux**. Ces inventaires ont été réalisés par un bureau d'étude, avec un focus particulier sur l'identification des habitats naturels d'intérêt communautaire et l'évaluation



© PNRBSN

de leur état de conservation. Pour chaque habitat recensé, une fiche descriptive a été élaborée, incluant des recommandations de gestion visant à favoriser la conservation ou la restauration de ces milieux. Des inventaires complémentaires ont également été menés, notamment sur les mares forestières, ainsi que des points d'écoute pour mieux connaître les populations de chauves-souris présentes. Chaque propriétaire concerné a reçu une **cartographie** détaillée des habitats et espèces identifiés sur sa propriété, accompagnée des **fiches de préconisations** correspondantes. En parallèle, des réunions collectives de sensibilisation ont été organisées sur le territoire afin de partager les résultats et encourager une gestion forestière plus intégrative de la biodiversité.

Plus d'informations

[Forêts et boisements du PNRBSN](#)

11

Initiative diagnostic parcelle forêt

Prise en compte des enjeux écologiques et patrimoniaux des forêts publiques lors du martelage



Territoire

Cœur du Parc national des Cévennes

Partenaires

Parc national des Cévennes, Office national des forêts (ONF)

Durée de l'initiative

En cours – débutée en 2009



Marquage arbre à loge © KARCZEWSKI Gaël – PNC

Le Parc national des Cévennes est une aire protégée où les activités humaines telles que la gestion forestière doivent respecter la réglementation spécifique du cœur de Parc, et être compatibles avec les objectifs de protection définis par la Charte. Dans le cœur du Parc national, toutes les forêts publiques, tant domaniales que communales, font l'objet d'une visite de terrain préalable à leur désignation (opération de **marquage des arbres à prélever**). Chaque année, l'ONF, en sa qualité de gestionnaire des forêts publiques, transmet au Parc la liste des parcelles sur lesquelles des **coupes sont prévues l'année suivante**. Les techniciens du Parc y réalisent des visites de terrain pour **repérer, matérialiser et signaler** à l'ONF les enjeux écologiques présents, comme les "arbres d'intérêt écologique", les stations de flore patrimoniale ou les secteurs nécessitant une attention particulière en

raison de la nidification de rapaces. Les équipes de l'ONF prennent en compte au quotidien la préservation de la biodiversité. Cette vision croisée renforce leur efficacité dans ce domaine lors du martelage et de l'exploitation. Chaque année, ce sont ainsi plus de 100 parcelles qui sont visitées par les agents du Parc national. Ce type d'intervention peut également être réalisé en forêt privée, à la demande du propriétaire ou du gestionnaire, selon les moyens humains disponibles. Pour compléter ce travail collaboratif, le Parc national participe ponctuellement à des **martelages avec l'ONF**, échangeant ainsi directement sur les enjeux rencontrés sur le terrain.

Plus d'informations

[Site du Parc national des Cévennes : encourager une gestion durable des forêts](#)

PARTIE 2

Mettre en œuvre des pratiques de gestion favorables à la biodiversité forestière



Dans cette partie :

**Exemples d'initiatives en faveur
du mélange d'essences, de la
sylviculture à couvert continu et de
la stratification**

**Exemples d'initiatives en faveur de
la préservation des sols forestiers**

**Exemples d'initiatives en faveur du
maintien d'arbres habitats et du bois
mort**

**Exemples d'initiatives sur l'équilibre
forêt-ongulés**



© Mirham Blin - ONF

Exemples d'initiatives sur la gestion et la restauration des milieux associés

Exemples d'initiatives sur les lisières forestières

Exemples d'initiatives de libre évolution

EXEMPLES

d'initiatives en faveur du mélange d'essences, de la sylviculture à couvert continu et de la stratification

Parmi les leviers favorables à la biodiversité forestière, la présence d'essences autochtones, la diversification en essences des peuplements, le maintien de strates verticales variées ainsi que la présence de zones avec maintien d'un couvert forestier continu jouent un rôle déterminant. Ces pratiques sylvicoles contribuent à créer une mosaïque d'habitats au sein d'une même parcelle, en multipliant les types de milieux disponibles pour la faune et la flore. Cette hétérogénéité peut contribuer à augmenter la capacité d'accueil du peuplement pour un plus grand nombre d'espèces, aux exigences écologiques parfois très différentes.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Résilience des écosystèmes.
- Diversification des objectifs et des essences de production.
- Diminution des risques sanitaires et environnementaux.

Coût : €€

- Travaux d'entretien de la diversité en essences (enrichissements, dégagements, dosage d'essences dans la régénération naturelle), travaux d'irrégularisation.

Financements possibles :

- État (France Nation Verte), Sylv'ACCTES, Nature Impact.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : **

- Maintien de la diversité des essences autochtones et des strates à large échelle.

Coût : €

- Éventuel appui technique aux propriétaires et gestionnaires.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Pourquoi se lancer dans la sylviculture mélangée à couvert continu ? \(ASKAFOR\)](#) > [Les peuplements forestiers mélangés \(CNPF\)](#) > [La sylviculture intégrative \(Integrate Network\)](#)

12 Initiative mélange SMCC

Développer la futaie irrégulière dans les forêts du Sud Massif central au travers du projet GIRMAC



Territoire

Quatre Parcs du Sud Massif central

Partenaires

Centre national de la propriété forestière délégation Occitanie (maître d'ouvrage), Parc naturel régional de l'Aubrac, du Haut-Languedoc et des Grands Causses, Parc national des Cévennes, Office national des forêts, Institut pour le Développement Forestier, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Région Occitanie

Durée de l'initiative

2019-2021

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Face à une forte demande locale pour développer la **sylviculture à couvert continu**, le CNPF, l'ONF, les Parcs naturels régionaux de l'Aubrac, du Haut-Languedoc, des Grands Causses et le Parc national des Cévennes ont lancé ensemble **16 chantiers forestiers démonstrateurs** (4 par Parc), faisant l'objet d'expérimentations et de suivis dans le temps. L'objectif est d'acquérir des références techniques et économiques sur la gestion irrégulière **adaptée au Sud Massif central**, de sensibiliser et former les acteurs locaux, et de tester la faisabilité technique et économique via ces chantiers. Chaque site GIRMAC a bénéficié d'un accompagnement forfaitaire (inventaire, définition de l'itinéraire avec le CNPF, suivi économique du chantier), impliquant 6 gestionnaires forestiers. Ces échanges ont permis de créer deux fichiers Excel : un **outil d'aide à la décision pour les itinéraires sylvicoles**, et un autre pour **saisir**



© Jérôme Bussière - PNRGC

les données de martelage, d'inventaire et de cubage. Sur l'ensemble des sites GIRMAC, des éclaircies ont été réalisées pour un total de 83 hectares, mobilisant environ **7000 m³** de bois. Les exploitants forestiers ont jugé ces chantiers techniquement très intéressants, bien qu'exigeants en compétences. Côté expérimentation, 12 chantiers font l'objet d'un suivi forestier avec l'Institut pour le Développement Forestier, afin d'évaluer l'accroissement courant, la reprise de croissance des tiges dominées, l'équilibre du capital et les conditions de renouvellement. Sur 4 sites, un suivi spécifique avec l'Association Futaie Irrégulière (AFI) a été mis en place. En parallèle, les Parcs ont développé d'autres suivis : enclos-exclos pour mesurer l'impact des ongulés, observatoires paysagers et diagnostics écologiques.

13 Initiative mélange SMCC

Une gestion forestière expérimentale afin d'améliorer la résilience des jeunes peuplements dans les Vosges du Nord



Territoire

Forêts domaniales de La Petite-Pierre Sud et d'Hanau 3, Parc naturel régional des Vosges du Nord

Partenaires

Office national des forêts, Parcs naturels régionaux de la Montagne de Reims et des Vosges du Nord, Sylv'ACCTES, Centre national de la propriété forestière, AgroParisTech / financeurs : Union Européenne (LIFE et FEDER), région Grand-Est, OFB, DREAL

Durée de l'initiative

2023-2030

Public cible

Propriétaires, gestionnaires, exploitants forestiers privés et publics

Dans le cadre du programme européen LIFE Biodiv'Est, deux peuplements situés dans les forêts domaniales de la Petite-Pierre Sud et de Hanau 3 ont été désignés comme **sites expérimentaux** pour tester de nouveaux itinéraires sylvicoles. Ces parcelles laboratoires ont été choisies parmi des **peuplements vulnérables**, à faible diversité spécifique (hêtraie, pineraie), dominés par les petits et moyens bois, sur des stations drainantes et sensibles. L'expérimentation comporte deux phases distinctes. La première phase vise à favoriser le **potentiel d'adaptation** du peuplement en place et le rendre plus **résistant** aux aléas notamment climatiques. En ce sens, les travaux prévus en 2025 cherchent à améliorer la structure verticale, identifier des arbres d'avenir stabilisateurs, sauvegarder les essences minoritaires et augmenter volontairement le flux de bois mort et les dendromicrohabitats.

Plus d'informations

[Site PNR de la Montagne de Reims](#) ;
[Plateforme LIFE Biodiv'Est](#)



© Sébastien Morelle - PNRVN

L'approche adoptée privilégie une adaptation fondée sur la restauration des processus fonctionnels et le renforcement de la diversité – qu'elle soit génétique, biologique ou structurelle. La seconde phase a pour but d'initier un **renouvellement diffus** en exposant précocement la régénération naturelle à la sélection naturelle. Des puits de lumière seront créés progressivement lors des futures exploitations. Cette étape pourra aussi inclure des **enrichissements** localisés avec des essences locales robustes (érable champêtre, tilleul, châtaignier) ou thermophiles atlantiques (chêne pubescent). Un suivi sur dix ans sera mené, incluant des mesures dendrométriques, des analyses stationnelles (microclimat, sol) et le suivi d'espèces à fort rôle fonctionnel (nématodes, champignons, coléoptères). À terme, ces forêts laboratoires deviendront des **sites de démonstration** destinés à des journées techniques, formations, travaux universitaires et actions de sensibilisation auprès des propriétaires et élus.

Initiative mélange SMCC

Promouvoir la multifonctionnalité : exemple du Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes



Territoire

Forêts du Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes (GGRFB), Parc naturel régional du Morvan

Partenaires

Membres du GGRFB : Parc naturel régional du Morvan, Établissement Public de Coopération Culturel de Bibracte, Ville d'Autun, Conseil départemental de la Nièvre, Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne-Franche-Comté, Groupement pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan

Durée de l'initiative

En cours - 1ère certification obtenue en 2011

Le **Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes (GGRFB)** est une association qui réunit des acteurs publics et privés engagés dans un projet de gestion forestière durable. Implanté dans le Morvan, un territoire fortement marqué par les coupes rases et l'enrésinement, le groupement s'engage pour une sylviculture sans coupe rase (hors cas sanitaires), en privilégiant la **diversification des essences**, la **récolte pied à pied** et l'**irrégularisation des peuplements**. L'objectif : promouvoir une forêt multifonctionnelle au-delà de la seule vocation productive. Certifié **FSC® depuis 2011** sur une surface initiale de 1 400 hectares, le GGRFB compte aujourd'hui **2 000 hectares de forêts certifiées**. Cette reconnaissance a conduit ses membres à structurer et approfondir leurs pratiques en matière de biodiversité, notamment à travers l'élaboration d'une **stratégie**

Plus d'informations

[Site du Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes](#)



© Nicolas Blanchard

de désignation des arbres-habitats et l'intégration des forêts à **Haute Valeur de Conservation (HVC)** dans leur gestion. Les forêts du GGRFB accueillent aussi des animations pédagogiques – comme le marquage d'arbres-habitats ou l'observation d'espèces protégées – et reçoivent des élèves en formation forestière, par exemple pour la réalisation d'**Indices de Biodiversité Potentielle (IBP)**. Ces actions permettent à la fois de capitaliser des données naturalistes et de faire découvrir une gestion forestière responsable à des publics variés. Pour les années à venir, le GGRFB souhaite élargir sa démarche en la faisant connaître à d'autres propriétaires forestiers, mais aussi aux acteurs de la filière bois. Cette dynamique passera notamment par la **promotion et le développement de la chaîne de contrôle FSC®** – de l'exploitation forestière jusqu'à la transformation (gestionnaires, scieurs, ébénistes, menuisiers) – à l'échelle du Morvan et de toute la Bourgogne.

Initiative mélange SMCC

Expérimenter le mélange d'essences pour une forêt plus résiliente : le projet Munster Forêt 2100



Territoire

Forêt privée de Mr Bernard Naegel, commune de Luttenbach-Près-Munster (Haut-Rhin), Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Partenaires

Bernard Naegel (propriétaire forestier), Parc naturel régional des Ballons des Vosges / financeurs : eaux minérales Wattwiller, Collectivité européenne d'Alsace, Bernard Naegel

Durée de l'initiative

En cours - débutée en 2021 (études en 2022, recherche de financements en 2023-2024, travaux d'enrichissement hiver 2024-2025)

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, scolaires, locaux

Dans un contexte de changement climatique et de prolifération des scolytes, un partenariat public-privé a donné naissance à une **parcelle laboratoire** de 6,5 hectares, implantée dans un bois rocallieux à 600 mètres d'altitude, au cœur de la Vallée de Munster. Ce site a pour vocation d'expérimenter de nouvelles pratiques sylvicoles afin de reconstituer une forêt plus résiliente au changement climatique. La parcelle est subdivisée en plusieurs zones expérimentales, dont l'une est laissée en **libre évolution**. Pour répondre aux défis posés par la hausse des températures et le stress hydrique, le projet s'appuie en priorité sur la **régénération naturelle** d'essences autochtones déjà présentes, telles que le hêtre et le sapin. La forêt est également **enrichie** par placeaux d'une dizaine d'essences strictement européennes, majoritairement feuillues, sélectionnées pour leur contribution à la

Plus d'informations

[Site de Wattwiller](#) ; [Site L'info durable](#)



© Claude Michel PNRBV

préservation de la ressource en eau ou pour leur intérêt écologique. Les enrichissements suivent un design diversifié permettant de tester plusieurs combinaisons d'essences. Les jeunes plants sont **protégés** des ongulés par des enclos en bois et l'espace en libre évolution est laissé comme espace de gagnage pour la grande faune. À l'avenir, la gestion forestière privilégiera le maintien d'un **couverte forestier continu**, notamment pour préserver les sols et la ressource en eau. Enfin, cette forêt expérimentale a pour but la **sensibilisation**, notamment à destination des propriétaires forestiers privés. Une première action a été menée auprès des propriétaires de forêts privées du département du Haut-Rhin, et des animations sont déjà prévues pour d'autres publics. Par ailleurs, un suivi sylvicole et écologique est programmé dans le cadre d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) signée entre les Eaux de Wattwiller, le Parc et le propriétaire forestier.



© Eric PENET

EXEMPLES d'initiatives en faveur du maintien d'arbres habitats et du bois mort

Les arbres habitats, vivants ou morts sur pied, ainsi que le bois mort au sol, sont essentiels à la biodiversité forestière. Ils offrent des conditions favorables à de nombreuses espèces pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Ces arbres se distinguent souvent par la présence de dendromicrohabitats, un diamètre élevé, une grande hauteur ou un état avancé de vieillissement. Bien que peu nombreux, ils jouent un rôle clé pour des espèces rares, spécialisées ou discrètes. Le bois mort au sol, quant à lui, alimente le sol en humus, eau et nutriments, tout en servant de refuge à une multitude d'espèces.

RECOMMANDATIONS :

PEFC 2025	ONF (en forêts domaniales)	FSC 2025	Indice de Naturalité
> 2 arbres habitat vivant/ha et > 2 arbres morts/ha	> 3 arbres/ha (dont 2 vivants et 1 mort)	> 5 arbres vivants/ha et tout le bois mort	> 10 arbres vivants/ha et > 50m ³ de bois mort

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Rôle des arbres semenciers et/ou éducateurs, fertilisation des sols forestiers, filtration de la ressource en eau (bois mort au sol).

Coût : €€

- Manque à gagner (faible si désignation des arbres habitats vivants en qualité bois de chauffage), étude potentielle et désignation.

Financements possibles :

- Natura 2000, Sylv'ACCTES.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Constitution d'une trame de vieux bois et de corridors écologiques sur l'ensemble du territoire.

Coût : €

- Accompagnement et conseil au propriétaire/gestionnaire.

POUR ALLER PLUS LOIN : [> Guide technique Vieux bois et bois mort \(ONF\)](#) [> Guide technique Connaître, conserver et promouvoir les arbres habitats \(WSL\)](#)

16

Initiative arbres habitats

Conserver 154 arbres pluri-centenaires à travers un contrat Natura 2000 en forêt communale de Praroussin



Territoire

Forêt communale de Praroussin, commune d'Abriès-Ristolas (Hautes-Alpes), Parc naturel régional du Queyras

Partenaires

Parc naturel régional du Queyras (PNRQ), commune d'Abriès-Ristolas, Association Foncière Pastorale (AFP), ONF

Durée de l'initiative

Mise en place du contrat : 2014-2016 ; durée du contrat : 2016-2046



© AL Bonato - PNRQ

En 2016, la commune d'Abriès-Ristolas a signé le premier contrat Natura 2000 « îlot de sénescence » au sein du PNR du Queyras, portant sur un groupe d'arbres situés dans le secteur du Bois de Praroussin. Ce bois se trouve dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la vallée du Haut-Guil, dédiée à la conservation des oiseaux, et dont la gestion locale est assurée par le PNR. Ce projet naît d'un constat partagé de présence **d'arbres remarquables**, favorables notamment à deux espèces d'intérêt patrimonial, la **Chevêchette d'Europe** et la **Chouette de Tengmalm**. Porté par le PNR du Queyras, avec le soutien actif de la commune et de l'Association Foncière Pastorale (AFP), le contrat Natura 2000 a permis d'identifier **154 arbres**, sélectionnés en fonction de leur diamètre et de critères de sénescence. Ces arbres sont désormais **soustraits à toute exploitation forestière** pour une durée

minimale de **30 ans**. Le travail préparatoire a été conséquent : repérage et caractérisation des arbres, évaluation des signes de sénescence, puis choix du mode de marquage – soit par regroupement en îlot, soit par sélection individuelle. La concrétisation du contrat a été rendue possible par l'AFP, qui a accepté de reclasser la parcelle hors zone agricole, condition indispensable à son intégration dans le dispositif Natura 2000. Ce reclassement a nécessité un travail de concertation et une appropriation progressive du contrat Natura 2000 par l'agriculteur concerné. En contrepartie de l'engagement de non-exploitation, la commune a bénéficié d'un **soutien financier** d'environ 25 000 euros, qui a notamment permis de financer l'installation de deux panneaux pédagogiques. Le site a depuis accueilli plusieurs visites pédagogiques de scolaires.

Plus d'informations

[Article du PNR du Queyras](#)

EXEMPLES d'initiatives sur l'équilibre forêt- ongulés

L'équilibre entre la forêt et les populations d'ongulés sauvages (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.) constitue un levier indirect mais essentiel pour la préservation de la biodiversité forestière. En effet, un déséquilibre lié à une surdensité d'ongulés induit un frein important à la régénération naturelle, voire sa disparition. Les jeunes plants les plus appétents, souvent d'essences feuillues ou à fort intérêt écologique (chêne, érable, sorbier, frêne...), sont alors systématiquement broutés, ce qui conduit à une sélection involontaire en faveur d'espèces peu consommées et souvent écologiquement moins intéressantes. Ce phénomène entraîne, à terme, une uniformisation des peuplements, une réduction de la diversité spécifique des ligneux ainsi qu'une perte de structure verticale, nuisant à l'installation de la faune et de la flore.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : ***

- Production de bois : régénération naturelle, dégâts limités sur les arbres.
- Maintien d'une biodiversité plus importante : stratification verticale, diversité des essences.

Coût : €€

- Temps de concertation avec les chasseurs et Fédérations de chasse.
- En cas de déséquilibre : recours à la plantation, protections contre les ongulés (plastique, grillage).

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : **

- Maintien d'un équilibre forêts-ongulés à large échelle.

Coût : €€

- Temps de concertation avec les chasseurs et les Fédérations de chasse, inventaires et suivis d'indicateurs de dégâts et de changement écologiques.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier](#)

Initiative forêt- ongulés

Restaurer ou maintenir l'équilibre forêt-gibier : la démarche du constat partagé dite Brossier Pallu



Partenaires

Centre national de la propriété forestière, Fédération départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor, Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, Office national des forêts

Durée de l'initiative

Publication du guide pratique en 2016 - Premier prix des « Honneurs de la chasse » en 2017 – 27 sites pilotes en 2026

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, Fédérations départementales des chasseurs, Directions départementales des Territoires, Office français de la biodiversité



Constat partagé © CNPF – Pierre Brossier

Développée entre 2011 et 2016 dans le département des Côtes-d'Armor, la démarche Brossier-Pallu est le fruit d'un travail partenarial entre forestiers et chasseurs, visant à restaurer ou maintenir l'équilibre forêt-gibier. Son objectif est de favoriser une situation permettant à la fois la **régénération de la forêt**, sans recours aux protections artificielles, et la **chasse d'animaux en bonne santé**, évoluant dans un environnement forestier suffisamment accueillant pour y accomplir leur cycle de vie. La démarche repose sur un dialogue constructif et la responsabilité partagée des forestiers et des chasseurs dans la recherche de cet équilibre. Sa mise en œuvre s'organise autour de trois temps de travail. Tout d'abord, un **état des lieux** est dressé concernant les « trois familles » d'acteurs : les instances administratives et fédérales (identification et organisation des territoires de chasse), la

chasse (données cynégétiques, pratiques), et la forêt (enjeux sylvicoles, identification des dégâts). Cet état des lieux conduit ensuite à **l'élaboration d'un diagnostic partagé** entre chasseurs et forestiers, permettant d'identifier les causes du déséquilibre et de définir des objectifs communs pour y remédier. Enfin, le travail porte sur la mise en œuvre d'un **plan d'action partenarial** répondant aux objectifs fixés, accompagné d'un suivi. Aujourd'hui, la démarche est déployée sur toute la France et notamment sur **27 sites pilotes labellisés**. Ces territoires d'expérimentation, à vocation pédagogique, permettent à la fois de faire évoluer la démarche grâce aux retours d'expérience et de sensibiliser forestiers et chasseurs aux techniques forestières et cynégétiques favorisant un équilibre durable entre forêt et gibier.

Plus d'informations

[Équilibre forêt-gibier \(CNPF\)](#) ; [Plateforme Équilibre forêt & gibier \(Brossier Pallu\)](#)

18 Initiative forêt-ongulés

Influence des activités humaines sur la biodiversité et le fonctionnement d'un écosystème de montagne



Territoire

Massif des Trois Vallées (Savoie), Parc National de la Vanoise

Partenaires

Office national des forêts, Communes Forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes, Parc national de la Vanoise, Office français de la biodiversité, Fédération des chasseurs de Savoie

Durée de l'initiative

2024 à 2027

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, chasseurs, domaines skiables

Le massif des Trois Vallées constitue un site de référence pour l'étude des impacts des activités humaines sur les écosystèmes montagnards. Très fréquenté pour la pratique des sports d'hiver, il a également été le lieu de réintroduction du cerf en Savoie dans les années 1960. Dans ce contexte, et face aux enjeux actuels liés au changement climatique et à la conservation d'espèces sensibles, telles que les oiseaux de type galliformes (Tétras-lyre, gélinotte), un projet de recherche a été mis en place afin de mieux comprendre le **rôle du cerf dans la dynamique des écosystèmes forestiers de montagne**. Par ailleurs, l'étude vise à analyser les interactions entre le cerf, ses habitats, les galliformes et leurs prédateurs, ainsi qu'à évaluer les effets des perturbations anthropiques et l'importance des zones de quiétude pour la faune. Dans cette optique, depuis 2024, les actions de



© Théo Lopez

capture et d'équipement en colliers GPS se concentrent sur les cerfs et les renards. En complément, des points d'écoute destinés au **suivi avifaunistique** seront déployés entre 2024 et 2027 afin d'identifier les espèces présentes. De plus, le suivi s'appuie sur un réseau de 90 **placettes permanentes**, où sont observées la régénération du peuplement et l'impact de l'aboutissement. Des **pièges photographiques** y sont également installés afin de détecter la fréquentation des cervidés. L'une des retombées attendues est une meilleure compréhension du comportement des ongulés face à la pression humaine, ce qui pourrait contribuer à améliorer la **gestion des plans de chasse**, en particulier dans les zones montagneuses où leur mise en œuvre demeure souvent complexe.

Plus d'informations

[Lettre d'information 2025](#)

19 Initiative forêt- ongulés

Suivi des effets sur la biodiversité d'un doublement de plan de chasse cerf en forêt domaniale de Grande Chartreuse



📍 Territoire

Forêt domaniale de Grande Chartreuse (Isère), Parc naturel régional de Chartreuse

👤 Partenaires

Office national des forêts (ONF) – écosystème partenarial en cours de création

🕒 Durée de l'initiative

Début en 2026

📢 Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, chasseurs



© Eric PENET

En forêt domaniale de Grande Chartreuse, un **déséquilibre** entre la forêt et la faune sauvage a été constaté par les partenaires, notamment à travers les résultats des **Indices de Changement Écologique (ICE)** et des relevés sur la **régénération naturelle** réalisés lors des martelages par l'ONF. Le récent accord national entre l'ONF et la Fédération nationale des chasseurs a ainsi permis à l'ONF Isère de **doubler le plan de chasse cerf** sur l'ensemble de la forêt domaniale. Par ailleurs, deux lots de chasse seront repris en régie à partir de l'automne 2025. Ils seront chassés en **traque-affût**, sous le pilotage de l'ONF en partenariat avec des chasseurs locaux. Dans ce contexte, l'ONF souhaite mettre en place, dès 2026, un suivi de la biodiversité sur ces deux lots en régie, afin de les comparer à des zones témoins au sein de la même forêt. L'objectif est **d'évaluer les effets potentiels de l'intensification du plan de chasse sur la biodiversité**. Il s'agit d'une première en

France : aucun projet scientifique de cette nature n'a encore été mené à une telle échelle. Les suivis porteront sur des groupes d'espèces étroitement liés aux strates basses de la végétation, notamment les insectes coprophages et carabiques, les champignons, la flore vasculaire, l'avifaune nicheuse au sol ou en strate basse, ainsi que la malacofaune. Pour l'année 2026, seront reconduits les suivis déjà engagés pour lesquels un état initial existe : les micromammifères, les ligneux (via les ICE) et l'avifaune nicheuse au sol. Une phase bibliographique sera également menée, suivie de l'élaboration d'un **protocole de suivi** pour les autres taxons identifiés. Le lancement effectif des suivis complets est prévu pour 2027. Ce travail se veut résolument partenarial : l'ONF a proposé une collaboration aux structures naturalistes et cynégétiques locales ainsi qu'au Parc naturel régional de Chartreuse.

..... **EXEMPLES**

d'initiatives en faveur de la préservation des sols forestiers

Les sols forestiers constituent un véritable réservoir de biodiversité, abritant une multitude de micro-organismes, de champignons, d'insectes, ainsi que des réseaux complexes de racines des arbres et des plantes du sous-bois. Cette diversité souterraine joue un rôle fondamental dans le fonctionnement global de l'écosystème forestier : elle participe à la décomposition de la matière organique, au cycle des nutriments, et contribue ainsi directement à la fertilité et à la productivité du sol. Des bonnes pratiques peuvent limiter les perturbations sur le fonctionnement du sol, et donc indirectement à la biodiversité des sols : installer des cloisonnements d'exploitation pérennes, laisser les rémanents sur place après les coupes pour restituer les nutriments au sol, conserver du bois mort...

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : ***

- Favoriser la régénération naturelle et la production.

Coût : (débardage alternatif €€€)

- Marquage et entretien des cloisonnements, mise en place de débardages alternatifs.
- Maintien des arbres de faible valeur économique jusqu'à leur mort et leur décomposition in situ.

Financements possibles :

- Natura 2000, Sylv'ACCTES.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : **

- Maintien des sols et ses services écosystémiques à large échelle.

Coût : €

- Formations aux propriétaires, gestionnaires, exploitants.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Guide Pratic'sols \(ONF\)](#) > [Outil For-Eval \(ONF\)](#) > [Plan d'action pour la préservation des sols forestiers \(Ministère en charge de l'Ecologie\)](#)

Initiative sols forestier

Sécurisation d'un sentier forestier de randonnée par débardage à traction animale en forêt communale



Territoire

Forêt communale de Villiers-sous-Grez (Seine-et-Marne), Parc naturel régional du Gâtinais Français

Partenaires

Commune de Villiers-sous-Grez, Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais Français, Office national des forêts, Département de Seine-et-Marne, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports

Durée de l'initiative

2010 à 2012 (plusieurs semaines de chantier par an)

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers

La Charte du Parc naturel régional du Gâtinais Français prévoit un soutien financier pour les opérations de débardage utilisant des techniques alternatives, telle que la traction animale. Ces aides peuvent être sollicitées aussi bien par les communes que par des propriétaires forestiers privés. Elles sont destinées à des interventions dans des **zones sensibles**, difficiles d'accès ou présentant un intérêt environnemental particulier. Pour en bénéficier, il est nécessaire de prendre contact avec le Parc, qui procédera ensuite à une visite sur site afin d'évaluer la pertinence du recours à ces méthodes alternatives. Un exemple concret est l'intervention menée en 2012 sur le site du Rocher Saint-Étienne, situé le long du GR13. Cet **Espace Naturel Sensible**, dans le massif forestier de Fontainebleau, se distingue par un relief **très accidenté** et un sol rocheux. Face au risque incendie accru par la présence de bois morts

Plus d'informations

[Aides pour le débardage à cheval – PNR du Gâtinais Français](#)



© Marie-Lys Hagenmüller

et de chablis dans cette zone très fréquentée, la commune a sollicité et obtenu une aide du PNR pour sécuriser le site en utilisant une technique de **débardage à cheval**. Le chantier, d'une durée de plusieurs semaines, a consisté à repérer les arbres dangereux, procéder à leur abattage, trier les tronçons de bois, puis les évacuer de la parcelle à l'aide de chevaux. Une partie du bois a été **laissé au sol pour la biodiversité** et une autre partie a été déplacé en travers de certains chemins pour limiter la divagation des randonneurs, notamment dans les pentes sableuses, pour éviter les phénomènes d'érosion. Ce type d'intervention, déjà expérimenté par la commune à plusieurs reprises, a également été l'occasion d'organiser des actions de sensibilisation auprès des écoles locales.

Restauration d'une tourbière plantée de résineux par débardage aérien



Territoire

Forêt privée sur la commune de Gentioux-Pigerolles (Creuse),
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Partenaires

Groupement forestier de la Brauze (propriétaire), Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin, Coopérative Forestière Bourgogne Limousin / financeurs : région Limousin, Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Durée de l'initiative

2014 (procédures administratives) – février 2015 (2 semaines de chantier)

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers

Dans la Creuse, une **tourbière** a été plantée sur 5,58 hectares d'épicéas de Sitka durant les années 60, période pendant laquelle, dans le Limousin, un grand nombre de zones humides ont été asséchées par drainage et modification du tracé des cours d'eau pour les convertir en espaces forestiers productifs. Aujourd'hui, la **protection et la restauration des zones humides** sont devenues une priorité au regard des rôles qu'elles jouent sur la qualité et la quantité d'eau en milieu forestier. C'est dans ce cadre que le PNR de Millevaches en Limousin a pris contact avec le propriétaire de la parcelle, proposant d'être maître d'ouvrage d'un **chantier de restauration** de la tourbière par coupe et évacuation des épicéas de Sitka en utilisant un **débardage aérien**, dit en câble-mat. En effet, une évacuation des bois par voie aérienne permet d'éviter toute intervention d'engin lourd sur la parcelle, limitant ainsi



© Guillaume Rodier - PNRML

les risques de dégradation par tassement ou érosion des sols particulièrement sensibles en zone humide. Le chantier, réalisé en février 2015, a permis de restaurer 3 hectares de tourbière en recréant une luminosité favorable à la reprise de la végétation typique. La tourbière ayant repris un fonctionnement naturel, l'ancien réseau de drainage s'est progressivement comblé et le ruisseau de la Vergne a repris son lit. Par la suite, le groupement forestier est devenu adhérent du **Réseau Zones humides du CEN**, afin d'être accompagné dans la gestion de la tourbière nouvellement restaurée. Pour le PNR, cette opération de restauration a aussi été l'occasion d'intégrer des opérateurs techniques et des modalités financières adaptés à des chantiers forestiers complexes dans le cadre du contrat territorial **Sources en action**.

Plus d'informations

[Support d'intervention - colloque Réparer la nature](#) ;
[Vidéo du chantier](#) ; [Sources en action](#)



© Morgane MALARD

EXEMPLES d'initiatives sur la gestion et la restauration des milieux associés

Les milieux associés aux forêts jouent un rôle fondamental dans la diversification des habitats au sein d'un massif forestier. Ils participent à la constitution d'une mosaïque écologique favorable à un large éventail d'espèces, en particulier celles qui ne trouvent pas les conditions nécessaires à leur cycle de vie dans les seuls peuplements boisés. Ces milieux associés sont de trois types : les milieux humides, ouverts et rocheux. La préservation active de ces milieux, au travers de mesures de gestion adaptées, contribue à maintenir une biodiversité fonctionnelle et complémentaire à celle des habitats forestiers classiques. Dans certains cas, notamment lorsque ces milieux ont été fortement dégradés, des actions de restauration écologique sont nécessaires.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : *

- Maintien de la diversité des habitats, du paysage et de la biodiversité.
- Acceptabilité sociale de la gestion.

Coût : €€€

- Étude (caractérisation, cartographie, état de conservation et recherche de pratiques de gestion), gestion, travaux et suivis potentiels.

Financements possibles :

- Région, Agences de l'Eau, Natura 2000.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Maintien d'une biodiversité et d'un paysage diversifié à l'échelle du territoire. Peut permettre des points d'appuis pour des trames (notamment Trame Verte et Bleue).

Coût : €

- Visites terrains préalables, accompagnement et conseil pour le propriétaire / gestionnaire.

Financements possibles :

- Europe (Fonds Vert), Région, Département, Agences de l'Eau.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Ressources sur les tourbières](#) > [Gestion de l'eau forestière](#)

Initiative gestion/ restauration milieux

Plan local d'action en faveur du Damier de la Succise en forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly



Territoire

Forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly (Nord), Parc naturel régional de l'Avesnois

Partenaires

Office national des forêts (ONF), Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), Conservatoire Botanique de Bailleul / financeurs : Fonds Vert, Fondation du Crédit Agricole Pays-de-France

Durée de l'initiative

2024-2027

Public cible

ONF, propriétaires et gestionnaires forestiers, scolaires en formation forestière

Le **Damier de la Succise** est une espèce protégée au niveau national et fait partie des priorités du Plan National d'Actions en faveur des papillons de jour. Dans le département du Nord, il ne subsiste plus qu'une seule population, réduite à quelques dizaines d'individus, localisée en milieu forestier dans une propriété privée voisine de la forêt domaniale de l'Abbé-Joly. Dans le cadre d'un financement du **Fonds Vert**, le PNRA a proposé à l'ONF un projet de **restauration d'habitats** dans la forêt de l'Abbé-Joly afin de favoriser le retour du papillon. Les travaux ont ciblé des secteurs en lisière de la forêt domaniale, en continuité directe avec la forêt privée qui abrite encore la population. Plusieurs actions complémentaires ont été engagées. Un suivi standardisé du papillon a été mis en place selon le protocole STERF. Près de 11 km d'accotements de routes forestières ont été



© Éric PENET – PNRA.

fauchés, avec **exportation** de la matière végétale, afin de favoriser la Succise des prés, plante hôte du papillon, qui s'implante sur des milieux pauvres. Sur l'un de ces axes, la lisière forestière a été **élargie** sur deux mètres à quatre mètres de profondeur pour favoriser l'installation d'espèces herbacées. Des **clairières permanentes** ont été créées en continuité avec la forêt privée pour faciliter une recolonisation de proche en proche jusqu'à la forêt domaniale. En complément, des **graines de Succise** ont été récoltées sur des stations sources, puis plantées sur 6000 m² de lisières et de clairières. Enfin, des actions sont menées auprès du grand public et d'établissements scolaires à vocation agricole et environnementale, afin de valoriser la démarche de restauration et de sensibiliser aux enjeux papillons en milieu forestier.

Plus d'informations

[Cahier technique : vers une gestion forestière favorable aux papillons de jour \(PNRA\)](#)

Initiative gestion/ restauration milieux

Mener une gestion conservatoire par le classement en Réserve Biologique Dirigée, exemple en forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles



Territoire

Forêt communale de Saint-Pardoux-Morterolles (Creuse),
Parc naturel régional de Millevaches-en-Limousin

Partenaires

Office national des forêts, commune de Saint-Pardoux-Morterolles

Public cible

Forêts publiques



Cascade d'Augerolles, Commune de Saint-Pardoux-Morterolles, 2024, © ONF

Le projet de création d'une **Réserve Biologique Dirigée** (RBD), lancé en 2021, est porté par l'Office national des forêts (ONF) en collaboration avec la municipalité de Saint-Pardoux-Morterolles, première commune du Limousin à s'engager dans une telle démarche. Les réserves biologiques constituent un outil de **protection forte** du Code forestier réservé aux forêts publiques. Le classement est établi par arrêté interministériel après avis du Conseil national de protection de la nature. Les RBD sont des secteurs forestiers où les interventions humaines sont strictement **encadrées et orientées** vers la **conservation des habitats et des espèces** à l'origine de leur protection. La future réserve d'Augerolles couvrira 142 hectares, soit 24 % de la forêt communale. Sa création est motivée par l'intérêt patrimonial remarquable du lieu, qui nécessite une gestion conservatoire spécifique, allant au-delà de

la gestion multifonctionnelle. Typique du plateau de Millevaches, elle se distingue par la **diversité et la complémentarité** de ses habitats forestiers et milieux ouverts : milieux aquatiques, landes et prairies, tourbières et marais ainsi que milieux rocheux. Cet intérêt est renforcé par l'implication ancienne et constante de la commune dans leur gestion, menée depuis plus de vingt ans en partenariat avec l'ONF. La gestion de la RBD visera à **préserver ces milieux associés**, par exemple par le fauchage annuel de la lande d'Augerolles et le pâturage estival par des ovins, tout en laissant les zones boisées en libre évolution. Des inventaires naturalistes réguliers permettront d'enrichir les connaissances sur la faune, la flore et la fonge locales. Le site fera également l'objet d'actions de valorisation à travers des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, afin de favoriser l'appropriation de ce patrimoine naturel par le grand public.

Plus d'informations

[Fiche descriptive de la RBD de Saint-Pardoux-Morterolles](#)



© PNRBSM

EXEMPLES d'initiatives sur les lisières forestières

Les lisières forestières, zones de transition entre deux milieux contrastés, par exemple entre forêt et milieu ouvert, accueillent une biodiversité riche et structurent le paysage. En France, elles sont encore peu prises en compte dans la gestion forestière et évoluent souvent sans intervention, limitant leur potentiel écologique. À l'inverse, la Suisse ou la Belgique pratiquent une gestion active de ces zones, avec des résultats positifs sur la biodiversité. Une lisière fonctionnelle présente une végétation progressive, allant des herbacées aux arbres, avec une grande diversité d'essences. La présence de bois mort, d'arbres à haute valeur écologique ou de rémanents contribue à créer une lisière structurée, diversifiée et écologiquement précieuse.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : **

- Structures complexes limitant les pertes économiques dues au vent, à la pollution et aux variations climatiques en bordure de parcelles.
- Impact paysager et biodiversité.

Coût : ***

- Éventuelles études, maîtrise d'œuvre, travaux de gestion et de maintien des lisières.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Maintien de la diversité des habitats, du paysage et de la biodiversité.
- Maintien de corridors fonctionnels à l'échelle du territoire.

Coût : €

- Accompagnement et conseil pour le propriétaire/gestionnaire.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Guide lisières forestières, biodiversité et aménagement \(Forêt.Nature\)](#)

Initiative lisières forestières

Un espace pédagogique pour se former sur les lisières forestières : le lisiéroscope des Motteaux



Territoire

Forêt privée Les Motteaux (Loiret)

Partenaires

Centre national de la propriété forestière (CNPF), Groupe d'Études et de Développement pour l'Économie Forestière de Loiret et Sologne (GEDEF Loiret-Sologne)

Durée de l'initiative

Installation du lisiéroscope : juin 2025 - août 2025. Animation du lisiéroscope : à partir de 2025.

Public cible

Propriétaires et gestionnaires forestiers, étudiants en formation forestière

Le CNPF Centre-Val de Loire, en collaboration avec le groupe de travail avifaune du GEDEF Loiret-Sologne, a mis en place un « **lisiéroscope** » dans le bois des Motteaux. Cet outil répond au besoin du groupe de se former aux spécificités écologiques des lisières forestières, zones clés pour la biodiversité aviaire. Le choix du site a été guidé par plusieurs critères : accessibilité, état intermédiaire de la lisière (ni trop fonctionnelle, pour permettre des aménagements pédagogiques, ni trop dégradée, pour limiter les travaux de réhabilitation). Une fois le site sélectionné, un **inventaire détaillé de la lisière** a été réalisé : identification et numérotation des strates (arbres, arbustes), relevés d'essences, diamètres, présence de dendromicrohabitats, bois mort au sol, etc. Toutes ces données ont été compilées dans un fichier Excel permettant de **simuler différentes**



© Marine Lauer - CNPF

interventions sylvicoles. Les effets de ces coupes sur la lisière peuvent ensuite être visualisés directement via l'outil. En revanche, les travaux mécaniques comme le broyage ne sont pas intégrés dans le fichier, mais doivent être pris en compte séparément. Cette initiative, encore unique à l'échelle nationale, s'appuie sur le guide "**Lisières Forestières - Biodiversité et aménagement**", récemment publié par Forêt Nature, pour construire le protocole expérimenté sur le bois des Motteaux. Le CNPF envisage déjà des évolutions du dispositif, notamment l'intégration de visualisations 3D des effets des interventions, ou l'analyse comparative de leur impact sur les arbres porteurs de dendromicrohabitats. Très bien accueilli par les membres du GEDEF, ce projet pourrait ouvrir la voie à d'autres actions similaires, comme la création d'un **chantier école** dédié aux lisières.

Plus d'informations

[Guide Lisières forestières de Forêt Nature](#)

EXEMPLES d'initiatives de libre évolution

La libre évolution forestière désigne une démarche de non-intervention, visant à laisser un écosystème forestier se développer selon sa dynamique naturelle. Elle peut être mise en œuvre à différentes échelles : depuis le réseau d'arbres habitats, en passant par de petits îlots de quelques hectares intégrés à une forêt exploitée, jusqu'à des surfaces entières de plusieurs centaines d'hectares. Ces espaces sont généralement engagés sur des temps longs pour permettre l'apparition de stades avancés de maturité et de sénescence. La libre évolution favorise la mise en place et le maintien du bois mort, le développement de très gros arbres, d'arbres à dendromicrohabitats, et la présence d'espèces spécialisées, souvent rares et/ou menacées. Elle constitue un levier stratégique pour la conservation d'une biodiversité forestière complémentaire à celle des forêts exploitées.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : *

- Contribution à la préservation de la ressource en eau, au stockage de carbone, et à la lutte contre l'érosion.
- Augmentation du bois mort, des arbres à dendromicrohabitats, et des gros arbres favorables à la biodiversité.

Coût : variable selon le projet de libre évolution

- Manque à gagner lié à l'absence de récolte.
- Coût éventuel pour la désignation, la mise en sécurité régulière, la mise en place d'un plan de suivi, ou la formalisation juridique.

Financements possibles :

- Natura 2000, Nature Impact.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Renforcement de la trame de vieux bois à l'échelle du territoire.
- Création d'espaces de référence scientifique / à vocation pédagogique.
- Europe (Fonds Vert), Région, Département, Agences de l'Eau.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Guide technique Vieux bois et bois mort \(ONF\)](#) > [Réseau FRENE](#) > [Plaquette libre évolution UICN](#)

Initiative libre évolution

Îlot de sénescence en hêtre à forts enjeux environnementaux en forêt privée de la Moréno



Territoire

Forêt privée de la Moréno, commune de Nébouzat (Puy-de-Dôme), Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Partenaires

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), Forestry France (gestionnaire forestier), Crédit Agricole Centre France (propriétaire forestier)

Durée de l'initiative

2020-2021

Public cible

Propriétaires privés

Dans le cadre de sa mission de préservation de la biodiversité forestière, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) œuvre au développement d'une **trame de vieux bois en forêt privée**. Cette démarche se traduit notamment par la mise en place d'**îlots de sénescence**, prioritairement implantés dans des zones forestières privées présentant un fort intérêt écologique. Ce travail a par exemple été mis en place dans la forêt privée de la Moréno, propriété privée gérée par Forestry France. Lors du **renouvellement du Plan Simple de Gestion**, le gestionnaire forestier a pris contact avec le PNRVA. Les échanges entre le PNRVA et le gestionnaire ont permis d'identifier une zone de **hêtre pure remarquable**, riche en espèces floristiques caractéristiques, et abritant de nombreuses loges de pic noir, dans un secteur où la présence ponctuelle de Chouette de Tengmalm et de Chouette



© P. DUWE - PNRVA

Chevêchette est connue. Située en pente sur des sols volcaniques très fragiles, cette hêtre a présentait un **enjeu économique limité**, mais une **forte valeur écologique**. Sur la base du porter à connaissance fait par le PNR, le gestionnaire, sensible à l'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion forestière, a donc proposé au propriétaire d'y créer un îlot de sénescence de 4,5 hectares, intégré dans le Plan Simple de Gestion. Le reste de la forêt, majoritairement composé de plantations résineuses et historiquement conduit en régulier, fait désormais l'objet d'une gestion visant à **diversifier les essences et à irrégulariser la structure**. Une démarche de désignation **d'arbres habitats** pour compléter la trame de vieux bois est également mise en œuvre au fur et à mesure, à l'occasion des martelages.

Plus d'informations

[Réseau des forêts en libre évolution naturelle \(FRENE\)](#)

Initiative libre évolution

Conserver 100 hectares de boisement en libre évolution : exemple des Espaces naturels d'Avaugour



Territoire

Espaces naturels d'Avaugour (Côtes-d'Armor), Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

Partenaires

Syndicat Mixte de Valorisation de Déchets des Pays de Rance et de la Baie, Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude

Durée de l'initiative

En cours - débutée en 2019



© Antoine Collin – EPHE - PSL

Le site des Espaces naturels d'Avaugour, appartenant au Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets des Pays de Rance et de la Baie, s'étend sur 150 hectares et présente une grande richesse écologique, qui a motivé la mobilisation du propriétaire et du Syndicat du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude. Les inventaires menés en 2018 y ont recensé un grand nombre d'espèces mais aussi une forte diversité de milieux naturels. Les élus locaux, sensibles aux sujets environnementaux, ont donc souhaité **confier la gestion** de ce patrimoine naturel au Syndicat du PNR Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, dans le cadre d'une convention de gestion globale visant à **préserver et valoriser la biodiversité du site**. La partie forestière, qui couvre environ 100 hectares, s'est développée suite à la déprise agricole, à partir des années 1960. Peu après, le site a été préempté à des fins

d'entraînements militaires, et les boisements actuels sont en grande partie hérités des pratiques sylvicoles de cette époque. Aujourd'hui, la forêt est laissée en **libre évolution**, un choix qui s'explique par la **qualité écologique** du site et la volonté d'en faire un lieu pilote pour **expérimenter et suivre les effets de la non-intervention en milieu forestier** sur le territoire du PNR. Les seules interventions forestières consistent à réguler les espèces exotiques envahissantes, à la chasse et à la cueillette de champignons. L'action du PNR se complète d'inventaires naturalistes avec des partenaires locaux et d'actions de sensibilisation sur le travail mené sur le site au travers de visites guidées ou d'interventions auprès de publics variés.

Plus d'informations

[Le site d'Avaugour](#) ; [Visite virtuelle du site d'Avaugour](#)



© Mirham Blin - ONF

PARTIE 3

Soutenir et pérenniser les initiatives favorables à la biodiversité forestière



Dans cette partie :

**Exemples d'initiatives d'Obligations
Réelles Environnementales**

Exemples d'initiatives financières

**Exemples d'initiatives d'acquisition
foncière**



© Eric PENET

EXEMPLES d'initiatives d'Obligations Réelles Environnementales

L'*Obligation Réelle Environnementale (ORE)*, créée en 2016, permet à un propriétaire foncier de s'engager et d'engager les potentiels propriétaires qui lui succéderont à préserver durablement la biodiversité et/ou le paysage sur ce foncier. Elle prend la forme d'un contrat avec une structure d'intérêt général (association, collectivité, établissement public...), pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Signé devant un officier public, ce contrat précise les engagements de conservation et les modalités de gestion du foncier soumis à l'ORE. Une fois enregistrée, l'ORE devient juridiquement opposable aux successeurs du propriétaire, garantissant la continuité des mesures en cas de vente ou de transmission. Cet outil offre une solution souple et sécurisée pour protéger la biodiversité sur des terrains privés, sans changer le statut foncier.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt : ***

- Gérer un espace naturel avec l'appui d'un acteur d'intérêt général.
- S'assurer du maintien des engagements environnementaux même en cas de changement de propriétaire.

Coût : €

- Acte notarié (généralement pris en charge par les parties d'intérêt général ou par des aides).

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt : ***

- Maintien à plus ou moins long terme de la biodiversité par un contrat pérennisant des actions en faveur d'enjeux spécifiques.

Coût pour la structure co-contractante :

- Coût de gestion.

Financements possibles :

- Peut être financé par des PSE s'il s'agit d'une clause de durabilité convenue.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Plaquette animation foncière des Conservatoires d'espaces naturels](#) > [Foncier Conservatoires d'espaces naturels](#)

Initiative ORE

Une Obligation Réelle Environnementale pour une gestion multifonctionnelle en forêt communale de Sylvanès



Territoire

Commune de Sylvanès (Aveyron), Parc naturel régional des Grands Causses

Partenaires

Commune de Sylvanès, Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses et Conservatoire d'Espaces naturels (CEN) Occitanie (co-contractants de l'ORE), Centre national de la propriété forestière Occitanie, Direction Département Territoriale de l'Aveyron, Office national des forêts, Région Occitanie

Durée de l'initiative

2020-2023 (acquisition des parcelles et élaboration de l'ORE), 2023-2122 (durée de l'ORE)

Public cible

Collectivités dotées de forêts ou souhaitant en acquérir

La commune de Sylvanès, qui compte une centaine d'habitants, a choisi de structurer son projet de développement autour de son abbaye, classée monument historique. Dans cette perspective, elle a exprimé sa volonté de **préserver le paysage** qui entoure l'abbaye tout en **protégeant la biodiversité forestière**. En 2023, profitant d'une opportunité foncière, la commune acquiert l'ensemble des parts du Groupement forestier des Bains de Sylvanès, devenant ainsi propriétaire d'un massif forestier de 93 hectares et de 5 hectares de prairies. La forêt de Sylvanès se compose d'une hêtraie ancienne ainsi que de plantations de résineux plus récentes. Elle accueille une **faune patrimoniale remarquable**, notamment le Pic noir et le Grand Murin, une espèce protégée de chauve-souris. Pour garantir la mise en œuvre durable de ses engagements, la commune a conclu une Obligation Réelle Environnementale (ORE)



© Jérôme Bussière - PNRGC

pour une durée de 99 ans, en partenariat avec le CEN d'Occitanie et le PNR des Grands Causses. Cet engagement prévoit notamment la mise en **libre évolution** d'un cinquième de la surface forestière, afin de constituer une trame de vieux bois. Dans les **parties gérées**, la présence **d'arbres morts, d'arbres de réserve et d'ilots de sénescence** est également assurée, dans une logique de gestion multifonctionnelle conciliant les enjeux écologiques, économiques et sociaux. Par ailleurs, les prairies incluses dans le périmètre forestier sont maintenues en usage agricole. L'ensemble de ces objectifs est traduit concrètement par un document d'aménagement rédigé par l'ONF, complété par un plan de gestion écologique, un engagement pris dans le cadre de l'ORE. Des **inventaires naturalistes**, réalisés par le CEN Occitanie et d'autres partenaires naturalistes, permettent de suivre les évolutions de la biodiversité sur le site.

Plus d'informations

[Vidéo sur la forêt de Sylvanès](#)

Initiative ORE

Une Obligation Réelle Environnementale motivée par l'engagement environnemental d'un particulier



Territoire

Forêt de l'Etala (Jura), site Natura 2000 forêt du Massacre, Parc naturel régional du Haut-Jura

Partenaires

Propriétaire forestier privé, Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Franche-Comté, Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura, groupe Tétras Jura

Durée de l'initiative

2022 - 2023 (acquisition des parcelles, élaboration d'une convention de gestion préalable aux ORE), 2025-2094 (durée des ORE à partir de la signature)

Public cible

Propriétaires privés

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a accompagné un particulier dans l'acquisition de 14 hectares de forêts et de prés-bois. Cette propriété se trouve au sein du site Natura 2000 « Forêt du Massacre », animé par le Parc naturel régional du Haut-Jura. L'achat, réalisé en 2022, a été soutenu par le CEN auprès de la SAFER, à condition que le nouveau propriétaire s'engage dans un contrat **d'Obligation Réelle Environnementale (ORE)**, dont le Conservatoire serait garant. À la suite de l'acquisition, le CEN a lancé, en collaboration avec le Groupe Tétras Jura et le PNR du Haut-Jura, l'élaboration du diagnostic écologique et du plan de gestion, s'appuyant sur des inventaires de terrain, des données bibliographiques et l'histoire du site. Le contrat d'ORE, signé en 2025, prévoit la mise en **libre évolution** des boisements, sauf pour des raisons de sécurité ou en réponse à

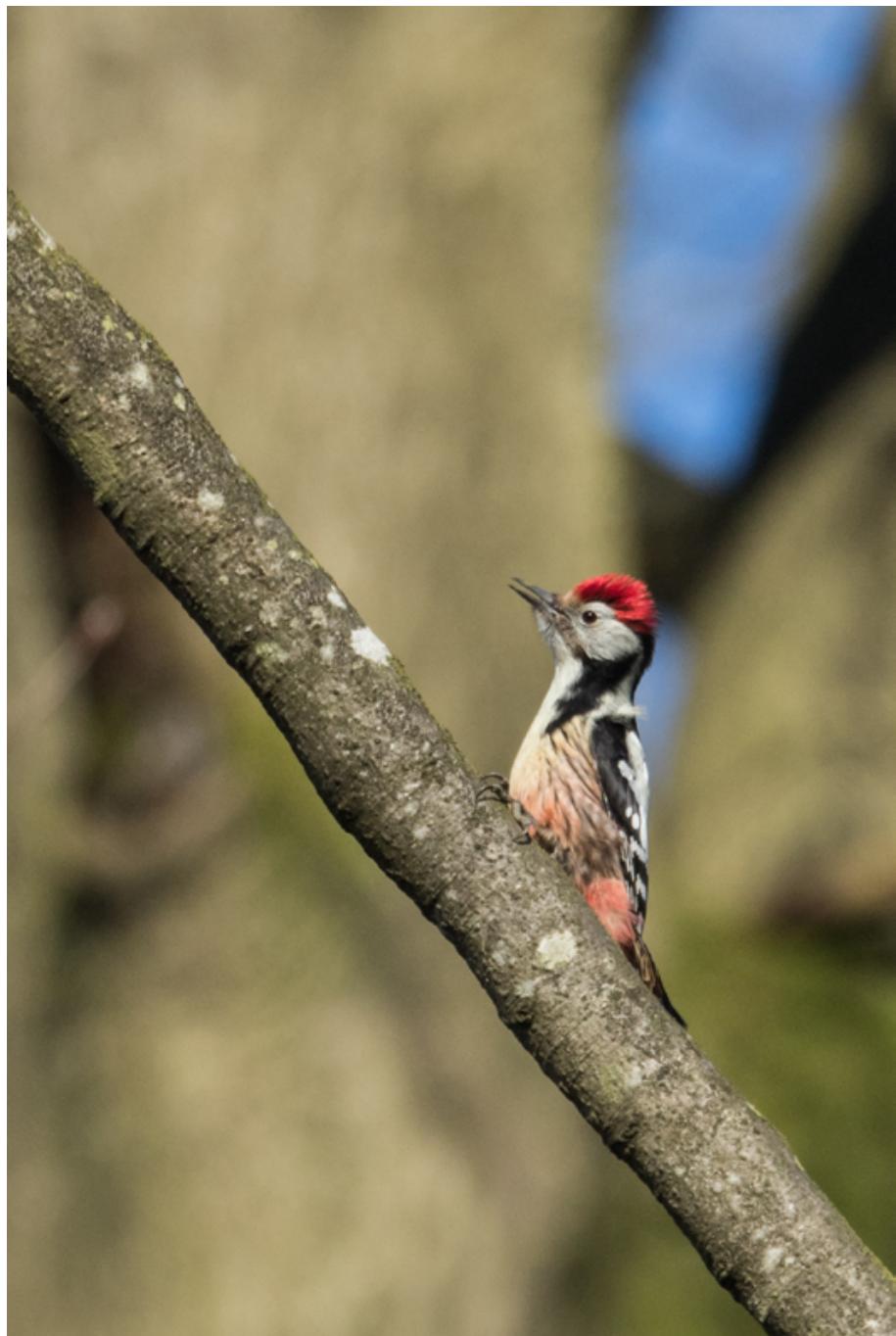


© Antonin Viguier – CEN Franche-Comté

des obligations réglementaires (ex. : coupes sanitaires ou prévention des incendies). Le **bois mort**, au sol comme sur pied, doit être conservé. D'autres engagements portent sur la gestion des **prés-bois** : un pâturage limité dans le temps et une fauche tardive sont exigés afin de préserver ces milieux ouverts, essentiels à la conservation d'espèces comme le Grand Tétras et la Gélinotte des bois, potentiellement présentes sur le site. En parallèle de l'ORE, le plan de gestion est en cours de finalisation, notamment pour planifier les actions concrètes à mettre en œuvre. Le bon respect des engagements ORE reposera sur l'application de ces mesures, un suivi régulier du site, ainsi qu'une concertation continue entre les différents acteurs concernés, notamment le propriétaire et l'éleveur exploitant les prés-bois.

Plus d'informations

[Site CEN Franche-Comté](#)



© Eric PENET

..... **EXEMPLES**

d'initiatives d'acquisition foncière

Lorsque l'*Obligation Réelle Environnementale (ORE)* ne s'avère pas adaptée pour garantir durablement les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité, l'acquisition foncière peut constituer une alternative pertinente, notamment lorsque les enjeux écologiques sont forts et nécessitent une protection intégrale et pérenne des parcelles. C'est par exemple le cas pour des forêts matures ou anciennes, dont la préservation justifie une gestion strictement conservatoire. L'acquisition par achat ou par donation de ces terrains, par une collectivité territoriale, une association ou un organisme spécialisé permet alors de mettre en œuvre une stratégie de protection sur le long terme. Plusieurs structures travaillent sur l'acquisition foncière, comme les Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du Littoral, ou encore certaines associations.

POUR LE PROPRIÉTAIRE FORESTIER :

Intérêt pour l'ancien propriétaire : **

- Transmission d'une parcelle ou d'une propriété à un acteur d'intérêt général, dans une optique de bonne gestion pour la biodiversité.

POUR LE TERRITOIRE :

Intérêt pour la structure acheteuse : ***

- Gestion en direct des espaces naturels en faveur de la biodiversité à grandes échelles.

Coût pour la structure acheteuse : €€€

- Animation foncière, achat éventuel, gestion du site acquis.

Financements possibles :

- Mécénat.

POUR ALLER PLUS LOIN : > [Plaquette animation foncière des Conservatoires d'espaces naturels](#)

Initiative acquisition foncière

Accompagner l'acquisition par les communes des biens sans maître identifiés comme forêts à Haute Valeur Environnementale



Territoire

Parc naturel régional du Morvan

Partenaires

Union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, Parc naturel régional du Morvan

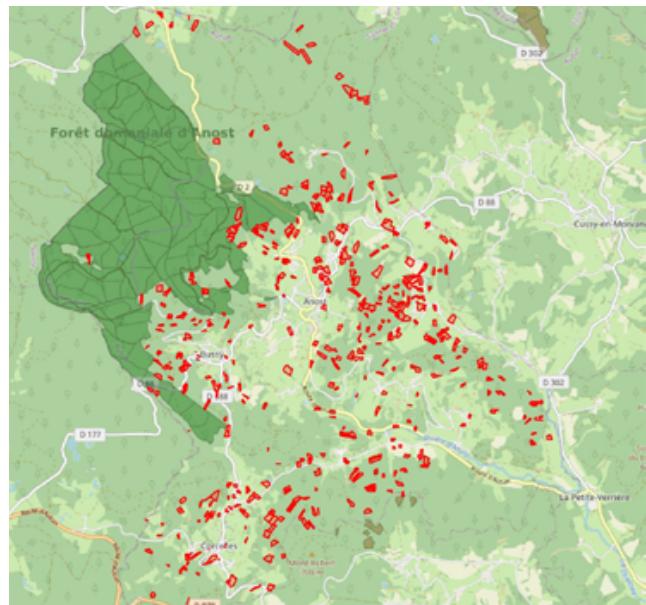
Durée de l'initiative

Début en 2023 pour les démarches foncières, 2025 pour le croisement des surfaces Haute Valeur Écologique

Public cible

Communes, EPCI dans le cadre d'une démarche concertée

Le Parc naturel régional du Morvan, en partenariat avec l'Union régionale des communes forestières, mène une action de recensement et de valorisation des **biens forestiers dits "sans maître"**. Il s'agit de parcelles dont les propriétaires sont inconnus ou décédés sans héritiers ni succession établie. Passé un délai légal de 30 ans sans réclamation, ces terrains peuvent être **revendiqués par les communes**. Sur le territoire morvandiau, ces biens représentent un potentiel de plus de 5 000 hectares, dont environ la moitié est constituée de surfaces forestières. Afin de cibler les parcelles les plus stratégiques, le Parc a croisé la cartographie des biens sans maître avec celle des **forêts à haute valeur environnementale**, c'est-à-dire des forêts anciennes composées de peuplements autochtones matures. Ce travail a permis d'engager un dialogue avec les communes pour les inciter à revendiquer la propriété des biens sans maître. Le



Parcelaire potentiellement sans maître © URACOFOR BFC

Parc propose un **accompagnement** aux communes pour favoriser la conservation de ces espaces, à travers deux grandes orientations de gestion : le maintien d'un **couvert forestier continu** ou la **libre évolution**. Depuis 2023, 45 communes ont été sensibilisées à cette problématique lors de réunions d'information. Treize d'entre elles ont engagé une procédure de revendication, et deux ont déjà intégré des biens dans leur patrimoine communal, pour une surface totale de 9 hectares. Pour début 2026, un travail de **mise à jour du cadastre** est prévu afin de relancer les démarches auprès des nouvelles équipes municipales. Une priorisation des actions sera établie à partir du croisement entre les biens sans maître et les parcelles à haute valeur écologique, afin de cibler les communes présentant le plus fort potentiel d'action.

Plus d'informations

[La démarche foncier forestier de l'URACOFOR](#)

Initiative acquisition foncière

L'acquisition foncière à travers les groupements forestiers citoyens et écologiques



Territoire

Ouest Massif central

Partenaires

Groupement Forestier Citoyen et Écologique Avenir Forêt

Durée de l'initiative

En cours - début en 2013

Public cible

Personnes souhaitant devenir propriétaires forestiers



© Avenir Forêt

Un Groupement Forestier Citoyen et Écologique (GFCE) est une société civile qui permet à des **citoyens** de se **regrouper pour acquérir, gérer et préserver des forêts**.

Pour en devenir membre, il est possible de souscrire au capital en achetant une ou plusieurs parts sociales, généralement par un apport financier — dont le montant dépend du groupement —, et parfois par un apport en nature, comme une parcelle de forêt. Cette souscription donne le statut d'associé, avec un droit de vote dans les décisions collectives. Un exemple de groupement forestier est Avenir Forêt, fondé en 2013, réunissant 291 associés et détenant 1 003 hectares de forêts répartis sur la Corrèze, le Cantal, le Lot, l'Aveyron, la Dordogne et la Haute-Vienne. Pour devenir associé du groupement forestier, l'investissement minimum requis pour intégrer le groupement est de 10 000 euros, avec un rendement annuel prévu

d'au moins 1 %. Sur le plan de la gestion, Avenir Forêt pratique une **sylviculture à couvert continu**, fondée sur la régénération naturelle, sans recours aux coupes rases, et favorise le **mélange d'essences**, dans une logique de production de **bois d'œuvre** de qualité. La biodiversité y est préservée notamment par le maintien du **bois mort** (au sol et sur pied) et la conservation des arbres à **dendromicrohabitats**. Les sols forestiers sont protégés grâce à des **cloisonnements fixes**, limitant l'impact des engins en parcelle. Pour partager son expérience, Avenir Forêt mène par ailleurs des actions de sensibilisation et formation auprès de publics variés : accueil de public scolaire en formation bûcheronnage, sorties de sensibilisation sur les chiroptères pour les associés du groupement, formations d'autonomisation du propriétaire forestier.

Plus d'informations

[La carte des GFCE](#) ; [Site internet d'Avenir Forêt](#)

31 Initiative acquisition foncière

Acquisition de vieilles forêts et forêts à haute valeur écologique dans un objectif de libre évolution : programme *Sylvae*



Territoire

France entière

Partenaires

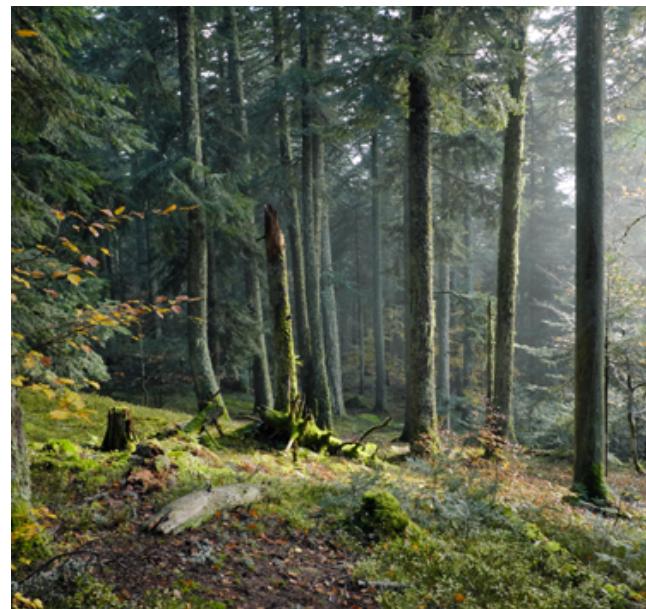
Réseau des Conservatoires d'espaces naturels

Durée de l'initiative

Débutée en 2018

Public cible

Propriétaires forestiers privés



© Fabien Geiler

Initié par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et progressivement étendu à d'autres régions françaises, le programme *Sylvae* vise l'acquisition de parcelles de **vieilles forêts** — forêts anciennes et matures ou présentant une forte valeur écologique — afin de les laisser **évoluer librement**, sans intervention humaine sur la végétation. L'objectif est de permettre aux arbres de suivre l'intégralité de leur cycle biologique : croissance, maturité, sénescence, mort, puis régénération naturelle. Chaque étape de ce cycle bénéficie à divers groupes d'espèces, contribuant ainsi à la richesse de la biodiversité forestière. Une fois les parcelles acquises, aucune coupe ni gestion de la végétation n'est programmée. Dans les secteurs répondant aux critères du programme, les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) mènent des démarches d'**animation foncière** pour identifier les propriétaires souhaitant vendre leurs

forêts dans un objectif de libre évolution. Ces acquisitions peuvent également être complétées par un **volet scientifique**, incluant la mise en place de suivis à long terme afin d'approfondir les connaissances sur ces milieux forestiers laissés en libre développement. En complément de ce travail, la Fondation Espaces naturels de France procède à l'acquisition foncière d'espaces naturels, y compris de forêts. En tant que fondation reconnue d'utilité publique, les terrains qu'elle acquiert deviennent inaliénables : ils ne peuvent ni être cédés, ni revendus. Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN), les associations, et tout autre propriétaire foncier peuvent procéder à des donations de parcelles forestières vers la Fondation. Selon la volonté du donateur et la pertinence écologique du site, ces forêts peuvent ensuite être **gérées durablement** ou laissées en **libre évolution**.

Plus d'informations

Site FCEN ([Sylvae en Bourgogne](#), [Sylvae en Franche-Comté](#), [Sylvae en Auvergne](#), [Sylvae dans l'Allier](#)); Fondation Espaces naturels de France



© Eric PENET

..... EXEMPLES DE

financement

32 Diversification d'une ancienne plantation de peupliers et création d'un réseau de mares par un contrat Natura 2000

33 LIFE Biodiv'Est : dispositif de paiements pour services environnementaux rendus par les îlots de sénescence

34 Financer des travaux sylvicoles pour une gestion durable avec SYLV'ACCTES : exemple de la forêt de Scis

35 Financer un projet de pratiques forestières favorables à la biodiversité avec Nature Impact : exemple de la forêt de Tilhouse

32 Initiative financement

Diversification d'une ancienne plantation de peupliers et création d'un réseau de mares par un contrat Natura 2000



Territoire

Forêt privée sur la commune de Rieulay (Nord), Natura 2000 Zone de Protection Spéciale Vallée de la Scarpe et de l'Escaut, Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Partenaires

Propriétaire forestier privé, Parc naturel régional Scarpe-Escaut / financeurs : État, Union Européenne (FEADER)

Natura 2000 est un dispositif européen de préservation de la biodiversité, basé sur un réseau de sites naturels. Chaque site fait l'objet d'un document d'objectifs élaboré localement avec les acteurs du territoire. Des contrats, cofinancés par l'Union européenne et les Régions, permettent d'accompagner financièrement les propriétaires fonciers, notamment forestiers, dans la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité, en réponse aux enjeux écologiques locaux.

Dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 de son territoire, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE) valorise ses actions à travers la Lettre d'information Natura 2000, diffusée à l'ensemble des propriétaires fonciers du territoire. C'est suite à la lecture de cette lettre qu'un propriétaire forestier a pris contact avec le PNR, intéressé par un accompagnement dans la valorisation écologique de sa parcelle. Située dans la **Zone de Protection Spéciale "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut"**, cette parcelle de 1,1 hectare, autrefois occupée par une plantation monospécifique de peupliers, a fait l'objet d'un projet de **restauration après exploitation des peupliers**. Le propriétaire a sollicité le PNRSE pour mettre en place un contrat Natura 2000 intégrant deux actions favorables à la biodiversité : d'une part, la plantation sur 0,6 hectares d'un **mélange**



© PNRSE

d'essences locales telles que le Chêne pédonculé et l'Aulne glutineux, sélectionnées pour leur adaptation à l'environnement stationnel et leur potentiel économique ; d'autre part, la **création d'un réseau de mares** sur une surface de 416 m², destiné à maintenir l'eau lors des débordements hivernaux du ruisseau traversant la parcelle pour offrir un espace propice aux oiseaux et amphibiens. Peu de temps après la création des mares, l'œnanthe aquatique, une espèce végétale protégée en région Hauts-de-France, a été observée sur le site, signe d'une bonne qualité de l'eau et de l'intérêt écologique du projet. Cet exemple montre l'intérêt de mobiliser les propriétaires fonciers sur l'équilibre entre les enjeux économiques et de biodiversité. Pour poursuivre cette démarche, le PNR réfléchit à la mise en place d'**Obligations Réelles Environnementales** pour renforcer durablement la préservation de la biodiversité sur son territoire.

Plus d'informations

[La Lettre d'information Natura 2000 \(page 4\)](#) ; [Site internet du PNR Scarpe-Escaut](#)

33 Initiative financement

LIFE Biodiv'Est : dispositif de paiements pour services environnementaux rendus par les îlots de sénescence



Territoire

Forêts de la Région Grand Est (hors sites Natura 2000 et forêts domaniales)

Partenaires

Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Fondation du Patrimoine, Région Grand Est, Parcs naturels régionaux de la Forêt d'Orient et des Vosges du Nord, Parc national de forêts / le LIFE Biodiv'Est est financé par l'Union Européenne et ses partenaires dont la région Grand Est.

Dans le cadre du programme européen LIFE Biodiv'Est, porté par la Région Grand Est, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est associé à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place un système de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) destiné à favoriser la création d'îlots de sénescence sur le territoire régional. Ce dispositif repose sur le mécénat d'entreprises, de fondations et sur des collectes auprès du grand public. Les partenaires se fixent pour objectif de créer 200 hectares d'îlots de sénescence d'ici la fin de l'année 2030.

Le programme européen **LIFE Biodiv'Est** vise à répondre aux enjeux de la stratégie régionale pour la biodiversité, notamment à travers la préservation des écosystèmes forestiers. Cet objectif s'est concrétisé par un partenariat entre le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, la Fondation du Patrimoine et la Région Grand Est, autour de la mise en œuvre expérimentale d'un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Ce dispositif vient compléter les mécanismes de financement existants, tels que Natura 2000 et Nature Impact. Le dispositif s'adresse aux **forêts privées ou publiques non domaniales** dont les propriétaires souhaitent créer un ou plusieurs **îlots de sénescence**,



Îlot de sénescence en Montagne de Reims © Léa JOLY - PNRMR

généralement sur une surface comprise entre 1 et 10 hectares. Les parcelles concernées doivent être situées **en dehors des zones Natura 2000**, afin de constituer un maillage complémentaire à ces dernières, et être gérées selon un **document de gestion durable**. Les propriétaires forestiers intéressés peuvent candidater via un appel à projets annuel ou biennal, sous réserve de respecter le cahier des charges. En échange d'un financement pour soutenir le manque à gagner, ils s'engagent à instaurer une **Obligation Réelle Environnementale (ORE)** garantissant la préservation de l'îlot pendant au moins 70 ans. En 2024, dix propriétaires ont bénéficié du dispositif, représentant 52 hectares d'îlots de sénescence financés. Ces projets ont été soutenus à la fois par les fonds LIFE BIODIV'Est mais aussi par le mécénat, qui a mobilisé un total de 226 822 euros de fonds privés.

Plus d'informations

[Plateforme LIFE Biodiv'Est](#)

34 Initiative financement

Financer des travaux sylvicoles pour une gestion durable avec Sylv'ACCTES : exemple de la forêt de Scis



Territoire

Forêt privée de Scis (Puy-de-Dôme), Parc naturel régional Livradois-Forez, région Auvergne-Rhône-Alpes

Partenaires

Propriétaire forestier privé, Sylv'ACCTES, Parc naturel régional Livradois-Forez

Sylv'ACCTES est un dispositif de financement qui fait le lien entre des financeurs (Région, métropoles, entreprises, PME, fondations) et des forestiers. Le dispositif repose sur des projets territorialisés, permettant de soutenir financièrement les sylviculteurs en prenant en charge une partie des travaux liés à la mise en œuvre d'itinéraires sylvicoles durables. Le panel d'actes sylvicoles financé est coconstruit et régulièrement révisé avec les acteurs locaux pour répondre aux enjeux sylvicoles du territoire. Sylv'ACCTES est aujourd'hui déployé sur trois régions : Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et Grand Est. Dans le Parc naturel régional Livradois-Forez, en six ans, le dispositif a permis de verser plus de 340 000€ aux sylviculteurs pour plus de 1 000 hectares de travaux.

La forêt de Scis, propriété privée gérée par un groupement familial, fait l'objet d'une gestion visant à préserver et valoriser ce patrimoine naturel. Les gestionnaires ont ainsi choisi de convertir les 38 hectares de plantations d'épicéa, de douglas et de sapin, âgées de 40 à 60 ans, en une **forêt mixte à couvert continu**, plutôt que de procéder à une coupe rase. Pour accompagner cette démarche, ils ont bénéficié des aides Sylv'ACCTES proposées par le Parc naturel régional



© M. MALARD SMPNRLF

Livradois-Forez, finançant **70 % du montant hors taxes** des travaux. Préalablement à toute intervention, un réseau de placettes permanentes a été installé, permettant sur le court-terme de faire un diagnostic initial de la forêt, et sur le long-terme de poser les bases pour effectuer un suivi régulier. Par la suite, les aides ont permis l'ouverture de **cloisonnements** afin de protéger les sols lors de la circulation des engins, permettant aussi de réaliser une première **éclaircie**. Cette éclaircie a aussi permis de débuter la **diversification** du peuplement : les quelques hêtres présents, quelle que soit leur qualité initiale, ont été détournés pour favoriser leur installation. Par ailleurs, 140 **arbres habitats** ont été identifiés lors du martelage — composés de 4 % de feuillus morts, 21 % de feuillus vivants, 22 % de résineux vivants et 53 % de résineux morts — enrichissant ainsi la **trame de vieux bois** du territoire du Livradois-Forez.

Plus d'informations

[Sylv'ACCTES – Parc naturel régional Livradois-Forez](#)

Initiative finance- ment

Financer un projet de pratiques forestières favorables à la biodiversité avec Nature Impact : exemple de la forêt de Tilhouse



Territoire

Forêt communale de Tilhouse (Hautes-Pyrénées)

Partenaires

Commune de Tilhouse, association *Nature en Occitanie*, Office national des forêts, Conservatoire d'espaces naturels Occitanie, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et des Midi-Pyrénées

Le fonds *Nature Impact* est un dispositif de Paiement de pratiques bénéficiant aux Services Écosystémiques d'intérêt général (PSE) initié par le WWF France, visant à préserver la biodiversité et à lutter contre le changement climatique. Ce fonds est alimenté par du mécénat et fonctionne à travers des appels à projets réguliers. Le fonds permet de soutenir financièrement les porteurs de projets sélectionnés, en compensant les surcoûts ou pertes de revenus liés à la mise en œuvre d'une ou plusieurs pratiques forestières favorables à la biodiversité parmi celles détaillées dans un référentiel précis. Les projets soutenus s'inscrivent dans une gouvernance partagée, prévoient un suivi rigoureux des impacts, ainsi que des garanties de durabilité, notamment par le biais d'Obligations Réelles Environnementales (ORE). En 2023, 5 projets ont été sélectionnés pour un total de 2,9 M€, et 7 projets ont été sélectionnés en 2025 pour un total de 2,7 M€. Le prochain appel à projets sera ouvert début 2027.

La commune de Tilhouse est propriétaire de 211 hectares de forêts, comprenant des fragments de vieilles forêts et abritant de nombreuses espèces menacées, telles que le pic noir et le pic mar. Porté par la volonté affirmée des élus locaux et construit en partenariat avec les acteurs de la gouvernance du projet, ce travail permet d'articuler les



Forêt de Tilhouse © Bernard Boisson – WWF France

différents enjeux autour de quatre objectifs majeurs. Le premier concerne la préservation de la biodiversité, matérialisée par la mise en place d'un réseau de vieux bois comprenant 363 **arbres-habitats vivants**, ainsi que 14 hectares en **libre évolution**, dont 9 hectares de **vieilles forêts**. Les 197 hectares restants, affectés à la production, évoluent progressivement vers un mode de gestion en **futaie irrégulière**. Par ailleurs, un **suivi écologique** a été engagé sur plusieurs taxons bioindicateurs tels que les coléoptères, les champignons saproxyliques et les chiroptères. Un volet éducation se traduit par la mise en place de panneaux explicatifs et l'organisation de journées de sensibilisation du public. Enfin, pour garantir la durabilité de ces engagements, les parties prenantes ont conclu une **ORE de 99 ans**. Le soutien de *Nature Impact* a permis de financer le projet à hauteur de 358k€.

Plus d'informations

[Site internet *Nature Impact* ; Référentiel des pratiques financables ; Fiche projet de la forêt de Tilhouse](#)



© Eric PENET



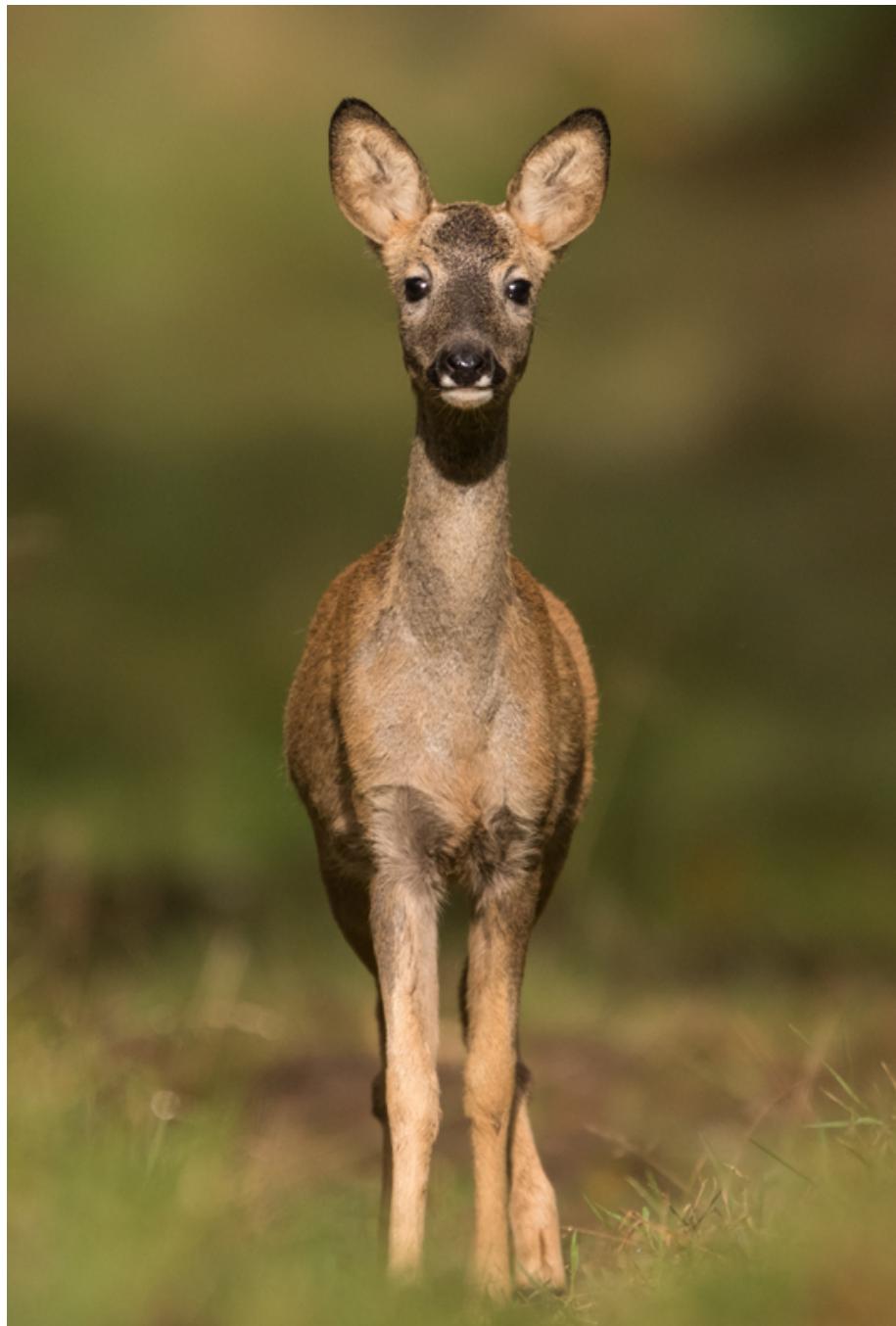
© Eric PENET

remerciements

Ce recueil a été élaboré par Maé Soulet (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) dans le cadre du programme LIFE BIODIV'FRANCE, avec le cofinancement de l'Union Européenne et du Ministère chargé de l'Écologie. La rédaction du recueil a été appuyée techniquement par Johann Housset et Maël Chanteranne (Inspiration Forêt), ainsi que par Julien Chesnel (Fédération des Parcs naturels régionaux de France).

Merci aux membres du comité de pilotage pour leurs contributions précieuses :

Léa Romain (Conservatoire d'espaces naturels), Sylvain Pillon, Thomas Brusten et Thibault Léchopier (Centre national de la propriété forestière), Victor Gourmelon (Communes forestières France), Romain Baffoin (GIP Ecofor), Frédéric Gosselin (INRAE), Anne-Chloé Garesse (Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire), Marie Thomas et François Omnes (Office français de la biodiversité), Caroline Samyn (Office national des forêts), Léa Joly (Parc naturel régional de la Montagne de Reims), Flavien Chantreau (Réserves naturelles de France), Florence Lavissière (Union internationale pour la conservation de la nature) et Anaïs Gentit (WWF).



© Eric PENET

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels 75 010 Paris
Tél. 01 44 90 86 20
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

www.parcs-naturels-regionaux.fr

Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux



"Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenus pour responsables."



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV'
FRANCE**



Financé par



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*